

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Crise et protectionnisme, par Fernand Baudhuin. — L'exposé général du budget pour 1932. — Chronique : Le marché mondial du bœuf. La dépression agricole au Danemark. — Statistiques.

CRISE ET PROTECTIONNISME

par F. Baudhuin

Professeur à l'Université de Louvain.

I. — Voici plus d'un siècle et demi qu'Adam Smith a exposé la théorie du libre-échange, et les avantages qui devaient résulter de ce système. Et voici plus d'un siècle et demi que ses arguments ont été utilisés sans avoir été notablement modifiés. Il ne serait pas inopportun de voir comment ces principes vénérables supportent le choc de la crise économique actuelle, qui force à reviser un certain nombre d'idées reçues et à apporter des tempérants à la rigueur de beaucoup de principes. Mais c'est là un travail d'une certaine ampleur, et nous nous bornerons ici à traiter quelques aspects de cette question.

Le libre-échange traditionnel a comme argument principal la division du travail, qui en faisant faire à chacun ce qu'il fait le mieux, assure une production plus abondante et de meilleure qualité. Les pays disposant des matières premières, de la position géographique, de la main-d'œuvre, du climat appropriés doivent se spécialiser et échanger leurs excédents contre des produits qu'ils fabriqueraient moins facilement. Subsidièrement, le libre-échange stimule l'esprit d'invention par la concurrence qu'il provoque entre les producteurs des différentes nations.

Ces idées appellent-elles aujourd'hui des modifications? A notre connaissance, elles n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune attaque systématique. Mais on pourrait, nous semble-t-il, mettre en discussion certains de leurs éléments.

La facilité et le bon marché des transports font qu'une nation peut sans grand dommage utiliser des matières premières venant d'un pays lointain; ils font aussi que la situation géographique n'a plus autant d'importance, on peut expédier aisément sa production dans des conditions qui jadis n'étaient pas possibles. D'un autre

côté, la spécialisation de la main-d'œuvre ne présente plus le même intérêt; dans les pays industrialisés on trouve le personnel nécessaire à tous les genres de travaux. Du reste, la machine moderne ne demande plus que des mécaniciens, aptes à toutes les tâches.

La spécialisation et l'élargissement des marchés permettent le travail en grande série et la réduction des prix de revient. Mais la loi des rendements décroissants n'est-elle pas entrée en jeu dans beaucoup de domaines? On pourrait le penser actuellement, en considérant notamment que ce ne sont pas les grandes entreprises qui résistent le mieux à la crise.

La concurrence étrangère est-elle encore indispensable au progrès technique? Certains le nient. Nous ne sommes plus au temps où l'on gardait jalousement des secrets de fabrication. Toutes les grandes entreprises se concertent, se communiquent les progrès réalisés, ou elles les livrent au public. L'émulation entre les producteurs, le souci d'abaisser leur prix de vente sans que la concurrence y force, dans le but d'élargir les débouchés, suffisent à assurer le progrès technique.

Le libre-échange aurait ainsi perdu une partie de sa justification. On lui trouverait même volontiers un inconvénient, en ce temps de crise, celui d'avoir incité à augmenter sans mesure la production. Il est évident que si les industries principales n'avaient pas eu la perspective de vendre à l'étranger, elles n'auraient pas forcé leur capacité de fabrication, comme nous l'avons vu.

Tels sont donc les reproches nouveaux que l'on peut faire raisonnablement au libre-échange. A la vérité, nous ne les avons encore guère vu formuler, mais il faut reconnaître qu'ils ont une certaine consistance.

II. — Le bon marché des transports a enlevé l'un des avantages que l'on voyait jadis au libre-échange. Il est de fait qu'une industrie peut s'établir dans un pays qui ne possède pas de matière première. On constate même que c'est fréquemment le cas; il est, peut-on dire, exceptionnel qu'une matière soit traitée et entièrement transformée sur place. Les Etats-Unis, qui sont les plus forts consommateurs de caoutchouc, n'en produisent pas une livre.

Mais observons tout d'abord qu'il n'en va pas de même pour les produits pondéreux. Ne pas posséder de minerai de fer ou de charbon, et vouloir faire de la métallurgie, c'est s'astreindre à récupérer ailleurs la perte subie de ce côté, et compliquer sérieusement sa tâche.

Remarquons ensuite que l'économie des frais de transport n'est qu'un des avantages du libre-échange. Si cet avantage n'a plus la même importance que jadis, il en reste d'autres, plus efficaces. Le principal est incontestablement la possibilité de la production en masse et de la spécialisation des usines. Les résultats obtenus en ce domaine sont incontestables, et ils s'affirmeront vraisemblablement encore à l'avenir. Le plus bel exemple est probablement celui de la fabrication des automobiles. L'Amérique parvient à construire ses voitures à moitié de leur prix coûtant en Europe, tout en payant à ses ouvriers des salaires au moins deux fois aussi hauts. Ce miracle apparent s'explique parfaitement si l'on fait intervenir les chiffres extraordinairement élevés de la production, qui permet de mécaniser entièrement la fabrication.

Il est exact que la crise a montré la fragilité des grandes entreprises, et la belle résistance des producteurs de moyenne importance. Mais il ne faut, croyons-nous, en tirer aucun argument contre la fabrication en masse et la spécialisation.

Les grandes entreprises périssent ou souffrent davantage par suite du déséquilibre de leur financement, de leur complexité, de la multiplicité des objectifs qu'elles se sont assignés. La capacité de l'esprit humain est limitée, et une direction ne peut suivre de près la marche de divisions parfois fort dissemblables ni assurer leur parfaite coordination. Il ne s'agit donc pas ici des inconvénients de la fabrication en masse.

Cependant, il faut reconnaître que cette fabrication en masse n'a pas la même souplesse que l'ancienne technique. Une machine compliquée et coûteuse, qui ne travaille que la moitié du temps, est ordinairement de mauvais rendement économique. Il est donc exact qu'à cet égard une crise, et l'irrégularité de la production qui en découle, sera plus péniblement ressentie par une usine travaillant en très grande série. Mais cela suffit-il à déconsidérer le système, qui présente par ailleurs d'énormes avantages, et réduit fortement les prix de revient quand le matériel peut être normalement utilisé? Certes non, il n'y a pas de comparaison entre cet avantage et l'inconvénient signalé.

Nous n'oserons dire que l'émulation désintéressée entre les dirigeants des différents pays soit sans in-

fluence sur le progrès de la technique. Mais elle n'entre en jeu que pour une classe de producteurs sortant nettement de la moyenne. Que la grosse métallurgie, l'industrie chimique et les entreprises électriques perfectionnent leurs procédés simplement par le zèle, l'ambition, la sagacité de leur direction et de leur bureau d'études, c'est bien possible; encore n'attribuerons-nous à ce stimulant qu'une action limitée. Mais que l'on puisse s'en contenter pour la masse des producteurs, qui en dépit de la concentration demeure prépondérante, nous le nions positivement. Il n'est pas douteux que, dans l'agriculture, par exemple, ce stimulant est normalement sans action. La concurrence internationale est autrement efficace.

Le libre-échange est-il responsable de la surproduction par laquelle la crise se manifeste actuellement? Il faudrait, pour que nous l'admettions, que nous croyions à une surproduction générale effective, comme cause de la crise économique présente. Il faudrait que nous ayons la conviction désespérante que le monde est actuellement puni pour avoir trop ou trop bien travaillé. Il faudrait que le monde ait réellement versé dans un excès de mécanisation. Nous nous refusons énergiquement à admettre ces points de vue, et nous avons la conviction que, demain, la production et la mécanisation feront de nouveaux progrès. Nous ne saurions donc incriminer le libre-échange, même s'il avait fait croire à l'existence de débouchés illimités. Ces débouchés existent d'ailleurs virtuellement, car les besoins de l'homme sont loin d'être satisfaits; mais le mécanisme des échanges est momentanément détraqué.

III. — Les mérites du libre-échange demeurent donc incontestables, et les arguments traditionnels que l'on apporte en sa faveur n'appellent que des retouches peu importantes. Aussi, ceux qui inclinent aujourd'hui au protectionnisme n'attaquent-ils pas les fondements de la liberté commerciale. Mais ils estiment que la crise où le monde se débat aujourd'hui justifie un régime exceptionnel et provisoire, après lequel on reviendrait au libre-échange.

Ils ne prétendent pas voir dans un certain protectionnisme le remède à la crise économique, mais simplement un moyen d'en atténuer la gravité, fût-ce en allongeant sa durée. N'est-il pas tout indiqué d'écarter les effets brutaux de la concurrence étrangère, qui avilit les prix bien au-dessous de ce que l'on doit considérer comme raisonnable? Cet excès de baisse ne durera pas, mais il aura suffi à tuer des entreprises parfaitement viables; épargnons cette épreuve inutile au pays.

Cette argumentation revêt une force particulière lorsque la concurrence a fait tomber les prix nettement au-dessous des prix de revient. Il s'agit alors d'un « dumping » véritable, contre lequel chacun reconnaît que l'on doit se défendre. Or, il n'est pas douteux, dit-on, que les prix du marché libre sont au-dessous des prix de revient pour le blé, le coton, les céréales, voire même le charbon. Un système qui écarterait l'importation de ces produits se justifie donc parfaitement.

D'autres revendications sont présentées, dans notre pays surtout, par les agriculteurs. D'une façon générale, les produits finis de l'industrie sont taxés à l'entrée, d'un droit modéré mais peu importe. N'est-il pas équitable qu'une compensation soit donnée à l'agriculture, qui, sauf en ce qui concerne quelques produits comme le sucre, ne bénéficie d'aucune protection véritable ? Lorsque l'agriculteur achète des vêtements ou même des machines agricoles, il supporte les conséquences du droit établi à l'entrée. Est-il équitable que, lorsqu'il vend ses produits, il doive subir sans atténuation les effets de la concurrence étrangère ?

Ce sont là des arguments dont il ne faut pas sous-évaluer la valeur, et qui, en tout cas, font grand effet sur l'opinion publique. Sont-ils aussi probants qu'on ne le croit souvent ? D'une façon générale, nous ne le pensons pas, tout en faisant l'une ou l'autre concession cependant.

Serait-il possible d'atténuer la gravité d'une crise, fût-ce en retardant quelque peu l'heure de la reprise ? Si oui, nous serions disposé à envisager avec faveur le moyen proposé.

Mais nous n'avons nullement cette assurance. La crise actuelle est de longue durée ; l'effet favorable des droits protecteurs est toujours assez rapidement annihilé. Une fois cette influence disparue, le pays se trouve dans une situation pire que si rien n'avait été fait, car la réadaptation à laquelle la crise oblige n'aura pas été effectuée. La crise est partiellement l'« indice » d'une situation qui appelle un redressement. Elle résulte d'une production mal équilibrée, de prix de revient trop lourds. Sous la pression des difficultés, l'équilibre renaît entre les différentes branches, et l'ordre se rétablit dans les entreprises.

Il serait certes souhaitable que l'on puisse stabiliser les prix, par des droits de douane s'il le faut, au niveau qui prévaudra après la crise aiguë que nous traversons. On éviterait ainsi aux producteurs une épreuve inutilement sévère, voire même ruineuse. Mais qui dira où se trouve le niveau normal des prix ? Tous les essais tentés à ce jour ont été basés sur un niveau trop élevé ; la méthode n'a abouti qu'à une aggravation des difficultés, comme cela s'est vu surtout en ce qui concerne le blé et le coton. Ces considérations, nous le reconnaissons ont moins de pertinence pour les grands pays. L'étendue du marché de ces derniers leur permet de se replier sur eux-mêmes en attendant que la bourrasque soit passée. Ils n'ont pas à se préoccuper autant de conserver les marchés extérieurs, en vue desquels les prix de revient doivent être réduits au minimum.

C'est cependant dans un grand pays, aux Etats-Unis, qu'a échoué la tentative de valorisation du blé et du coton. Du reste, malgré tout, l'interdépendance économique ne permet plus aujourd'hui à personne de faire abstraction de ce qui se passe au dehors. Nous avons même sous les yeux l'exemple de deux pays à un vaste marché intérieur, deux pays dépendants aussi peu que possible du dehors, et qui ont tenté sans succès de pratiquer un système d'isolement.

Au printemps de 1930, les Etats-Unis ont cédé aux sollicitations de ceux qui voyaient dans un protectionnisme renforcé le moyen de parer à la crise. Nous ne leur reprocherons pas d'avoir manqué cet objectif, manifestement disproportionné au moyen mis en œuvre. Mais les Etats-Unis ont-ils du moins amélioré leur balance commerciale, et ainsi soulagé quelque peu leurs producteurs en leur réservant des débouchés que sans cela l'étranger leur aurait enlevés ? Nullement, la balance commerciale n'a pas cessé de devenir moins favorable.

Le cas de la France est peut-être plus significatif. La France, s'étant tenue à l'écart des excès spéculatifs et des imprudences en matières de crédit, jouissant par ailleurs d'un bel équilibre économique, monétaire et financier, ne ressentit qu'après les autres pays les premières atteintes de la crise. Afin d'aider ses producteurs, elle éleva encore des barrières douanières déjà particulièrement hautes. Elles n'hésita pas, notamment, à porter à 80 francs français le droit sur le quintal de froment.

Ce stimulant agit sur l'économie française durant un certain nombre de mois. Mais on enregistra après quelque temps le fléchissement des exportations, qu'on ne pouvait plus attribuer comme auparavant à l'accroissement de la consommation intérieure. Les exportations françaises, qui avaient dépassé 50 milliards en 1929, s'établiront sans doute un peu au-dessus de 30 milliards en 1931.

La France a-t-elle, grâce à sa protection, évité le chômage ? On pourrait le croire à première vue, puisque ses statistiques n'accusent qu'environ 60,000 chômeurs secourus. Mais elle ne possède pas jusqu'ici de système d'indemnisation comme la plupart des autres pays. Il n'existe que des fonds de chômage municipaux, dans un nombre assez réduit de localités. Ces fonds accueillent que les chômeurs complets, et il n'est pas douteux que certains de ces derniers, dont le salaire n'est qu'un appoint, n'y recourent pas. Quant aux chômeurs partiels, pour lesquels rien n'est fait, le nombre peut être estimé aux environs d'un million et demi ; c'est celui qu'accuserait sans doute une statistique établie comme elle l'est en Angleterre. Un relevé établi en octobre 1931, et portant sur les établissements occupant au moins 100 personnes a montré que 38 p. c. de ces ouvriers, soit environ un million de personnes, étaient en état de chômage partiel. Et cette situation s'aggrave chaque semaine un peu plus. Il est donc inexact de dire que la France n'a pas de chômeurs, et qu'elle a réussi à éviter les répercussions de la crise. Le chômage indiqué ici est symptôme d'autant plus grave que le pays manque normalement de main-d'œuvre.

Si la protection douanière n'est pas un moyen d'atténuer la crise, n'est-elle cependant pas aujourd'hui à mettre fréquemment en œuvre, par suite des nombreux cas de « dumping » ? Le « dumping » est en effet plus fréquent en temps de crise économique ; les producteurs s'efforcent alors d'écouler à tout prix leur fabrication, et ils préfèrent vendre à perte que de chômer.

Nous admettrions en ce cas des mesures de défense. Mais le « dumping », tel que nous le comprenons ici, comporte la vente au-dessous du prix de revient total; il exige aussi que des droits de douane à l'entrée du pays qui le pratiquent interdisent la riposte de la part de l'étranger. Mais il faut enfin à notre avis une condition supplémentaire. D'après nous, il n'y a pas de « dumping » lorsque la différence entre le prix de vente et le prix de revient total est inférieure à la somme d'impôts non rémunérateurs supportés par la fabrication.

La production de nos pays est grevée d'une charge fiscale ayant une double affectation. Une partie du produit des impôts sert à l'entretien des routes, à l'instruction publique, aux lois sociales; elle fait partie des frais généraux d'une usine, comme l'entretien de son matériel roulant. Mais l'autre partie des impôts sert à des fins politiques, notamment au service de la dette; on ne peut demander à l'étranger d'y participer, et il est assez logique d'en défalquer le montant du prix des marchandises vendues au dehors. On accorde le remboursement des droits payés aux produits d'accises exportés; il n'est que logique de dégrever de la même façon les autres produits taxés à leur fabrication, et de faire porter sur la partie vendue à l'intérieur le poids de ces impôts non rémunérateurs.

Lorsque la différence entre le prix de vente et le prix de revient moyen ne peut s'expliquer par la considération que nous venons de dire, il y a donc « dumping ». Il est dès lors parfaitement admissible qu'un pays se défende contre lui, et l'on ne saurait y voir un véritable protectionnisme. Il faut cependant être très prudent avant de crier au « dumping », car très souvent on a cru le voir où il était absent. De plus, des prix de vente qui primitivement étaient inférieurs aux prix de revient, peuvent cesser de l'être par suite de la réduction des frais de production.

IV. — Le problème de l'égalité à maintenir entre l'industrie et l'agriculture est d'une actualité brûlante, en Belgique surtout. Les produits industriels sont frappés de droits d'entrée de 5 à 20 p. c. normalement, les produits agricoles sont pratiquement libres, à l'exception du sucre et de l'avoine. Des droits insignifiants frappent quelques autres denrées. N'y a-t-il pas là une injustice, étant donné surtout que la protection ne peut être accordée à une branche qu'aux dépens d'une autre ?

Nous ne songeons pas à vider entièrement cette discussion qui nécessiterait d'assez longs développements. Bornons-nous à consigner aujourd'hui quelques observations.

Nos agriculteurs soutiennent que l'industrie est protégée au coefficient 8, pendant qu'ils le sont au coefficient 2 seulement. Ces proportions s'appuient sur le

rendement des droits de douane, qui, en effet, sont à peu près dans cette proportion.

Mais, sans préjuger de la conclusion, il est certain que le rendement d'un droit n'est nullement la mesure de son caractère protecteur. Un droit très élevé, prohibitif, ne rapporte rien au Trésor, parce qu'il ne permet aucune importation. Le droit belge sur le sucre coûte 230 millions au consommateur; il est éminemment protecteur, mais il ne donne aucune recette à l'État, car l'importation est nulle. On peut en dire autant, pour une année normale, du droit français de 80 francs par quintal de blé. Un rendement copieux prouve même que la concurrence étrangère est forte; c'est plutôt un indice d'absence de protection.

C'est donc en dehors de toute considération de rendement qu'il faut envisager le caractère protecteur des droits d'entrée. Disons cependant, à titre documentaire, quelle est en Belgique l'incidence des droits de douane en ce qui concerne les produits fabriqués. Les importations de ces produits ont atteint 9.350 millions en 1930; elles ont payé quelque 800 millions de droits, soit environ 8 1/2 p. c. La proportion atteint 11 p. c. pour les machines, et 23 p. c. pour les automobiles.

Nous nous demandons si le véritable critère de la protection ne serait pas le point suivant : le produit dont il s'agit est-il vendu, après avoir subi le droit, plus cher que dans le pays d'origine? Si non, il n'y a pas de protection; le droit exigé à l'entrée est alors l'équivalent des impôts non rémunérateurs que le pays vendeur n'a pas compris dans son prix de revient. Nous l'assimilerons au droit d'accise que l'on exige, sans idée de protection, des produits comme l'alcool qui entrent dans un pays donné.

Pour les produits industriels, il est d'usage que l'on vende au dehors quelque peu au-dessous du prix intérieur, même sans « dumping ». Un droit d'entrée très modéré dans le pays de destination se comprend donc en l'absence de tout protectionnisme. Pour les produits agricoles, il en va ordinairement autrement, sans doute par suite du fait que leur production est peu concentrée. Les œufs que la Belgique exporte, par exemple, sont simplement achetés sur le marché au prix du jour. Il n'en va pas ainsi pour quelques denrées, notamment pour le sucre.

Tel est le critère qui nous paraît le plus objectif lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a ou non protection. Par ailleurs, d'autres éléments sont à prendre en considération, et il n'est parfois pas besoin de longues recherches pour déceler la protection. Si l'on restreint, par exemple, l'importation des engrais, il n'est pas douteux qu'il y a là une injustice aux dépens de l'agriculture.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait prendre trop de précautions avant de décider le relèvement des droits. Le protectionnisme demeure un système néfaste, auquel il est dangereux de faire des emprunts.

L'EXPOSÉ GÉNÉRAL DU BUDGET POUR 1932 (1)

L'exposé général du budget pour 1932 était attendu avec une certaine impatience. Dans le monde entier, la situation des finances publiques est précaire et la crise universelle accroît les difficultés du pouvoir exécutif.

En Belgique, la situation présentait certaines difficultés résultant de ce que :

1° le plan Hoover de moratoire des dettes est défavorable à notre pays, qu'il prive de recettes non négligeables;

2° l'année dernière, le Ministre des Finances avait pu équilibrer son budget par la prise en recette budgétaire du produit de la liquidation des biens séquestrés, libéré par les accords de La Haye et que le budget actuel se trouve privé de cette recette extraordinaire;

3° les sources d'impôt se sont partiellement taries, par suite de la baisse des prix, des revenus professionnels et des profits en général;

4° le problème du soutien du Fonds de crise se pose avec une gravité qui ne peut aller qu'en croissant si des événements nouveaux, malheureusement imprévisibles, ne viennent pas provoquer un redressement de la conjoncture.

Enfin, l'exercice 1931 se soldera par un déficit assez sérieux qui a amené le gouvernement à recourir à l'emprunt, comme il l'avait d'ailleurs annoncé dans l'exposé général pour le budget de l'année en cours : une première fois, il a emprunté un milliard et une deuxième fois, il a procédé à une émission de bons décennaux, pour un montant de 300 millions, aux fins d'alimenter le Fonds de crise.

L'exposé général pour 1932 présente un budget de crise, un budget qui doit faire face à des contractions de recettes et à des dépenses dues à la persistance de la dépression mondiale et intérieure.

Il semble qu'il peut se caractériser comme suit :

1° Arrêt dans l'accroissement des dépenses et même réduction de ces dernières, à la suite de la baisse des prix et d'efforts de compression.

2° Mesures spéciales destinées à empêcher le recours aux crédits supplémentaires et le vote de dépenses nouvelles sans contre-partie en cours d'exercice.

3° Equilibre du budget ordinaire.

4° Recours à quelques impôts nouveaux ou à la majoration d'impôts existants. Constatons que les évé-

nements qui ont surgi depuis un an ont fortement réduit la portée des réformes fiscales décidées en 1930 : il a été nécessaire de majorer à nouveau la taxe de transmission, certains droits d'accise : bières et cigarettes, et certains droits d'entrée, ceci en partie comme conséquence des sollicitations protectionnistes dont les agrariens portent la responsabilité. Enfin, la portée du remplacement de la supertaxe par un impôt complémentaire sur le revenu se trouve amoindrie du fait du vote de la loi du 22 juillet 1931 qui prend en considération le revenu réel connu.

Enfin, la revision du cadastre constituera, dans bien des cas, un relèvement d'impôt foncier.

* * *

Nous étudierons d'abord l'évolution de la dette publique :

La dette publique belge ne dépasse pas les limites normales. Elle s'élève à ce jour à 52.384.000.000 de francs, se décomposant comme suit :

Dette consolidée :	
Intérieure	fr. 25.891.000.000
Extérieure	25.723.000.000
	Fr. 51.614.000.000
Dette à moyen terme in-	
térieure	770.000.000
	Fr. 52.384.000.000

Pour apprécier les progrès accomplis en ces dernières années dans la voie de l'amortissement et de la consolidation, rappelons qu'au 30 septembre 1926 la dette se présentait comme suit :

Dette consolidée :	
Intérieure	fr. 22.031.000.000
Extérieure	25.831.000.000
	47.862.000.000
Dette à court terme	
et à moyen terme :	
Intérieure	fr. 9.908.000.000
Extérieure	1.050.000.000
	10.958.000.000
	Fr. 58.820.000.000

Le développement de la dette consolidée marque, non une augmentation réelle de nos engagements, mais

(1) Cfr. « Bulletin » n° 10; Vol. II, du 25 novembre 1930, p. 363.

l'effort accompli en cinq ans dans la voie de la consolidation.

Le progrès réalisé dans le domaine de la dette flottante et de la dette à moyen terme s'exprime par une diminution effective de plus de dix milliards. Un milliard cinquante millions de Bons du Trésor extérieurs et 2 milliards 433 millions de Bons intérieurs ont été remboursés. De leur côté, les avances consenties à l'Etat par la Banque Nationale ont été diminuées de 5 milliards 215 millions tant par voie de remboursement que par le jeu des opérations de stabilisation; leur solde, soit 1.490 millions, est actuellement consolidé et amortissable en dix-huit annuités. En fait de dette à moyen terme, il ne reste plus, au 30 septembre

1931, qu'une dette de 770 millions, représentée par les Bons décennaux émis en 1922.

* * *

La dépression économique et ses effets sur les sources de nos recettes budgétaires n'ont pas marqué un arrêt dans la politique d'amortissement de la dette publique, inaugurée en 1926. Bien que l'on ait procédé à l'émission d'un emprunt d'un milliard pour l'alimentation du budget, et qu'un capital de 185 millions ait été émis soit pour l'érection d'habitations à bon marché, soit pour le paiement de dommages de guerre, notre dette publique ne s'est accrue que de 415 millions dans l'intervalle du 1^{er} octobre 1930 au 30 septembre 1931.

NATURE DES DETTES	SITUATION AU 30 SEPTEMBRE		COMPARAISON	
	1930 (1)	1931 (1)	Augmentations	Diminutions
I. Dette intérieure :				
a) Consolidée	23.454.000.000	25.891.000.000	2.437.000.000	—
b) A court et moyen termes	2.280.000.000	770.000.000	—	1.510.000.000
	25.734.000.000	26.661.000.000	2.437.000.000	1.510.000.000
Augmentation :			927.000.000	
II. Dette extérieure :				
Consolidée	26.235.000.000	25.723.000.000	—	436.000.000
	51.969.000.000	52.384.000.000	2.437.000.000	2.022.000.000
Augmentation :			415.000.000	

Les principales modifications survenues pendant cette période dans les éléments constitutifs de notre dette sont détaillées ci-après :

Ia. — *Dette consolidée intérieure.*

La dette consolidée intérieure s'est accrue :

1° Du fait de la conclusion de la Convention du 17 octobre 1930 avec la Banque Nationale de Belgique, échelonnant sur 18 années le remboursement du solde de la dette envers l'Institut d'émission, qui était représentée par des Bons du Trésor à trois mois renouvelables et figurant de ce chef dans la rubrique « Dette flottante » : fr. 1.462.000.000

2° De l'émission de l'emprunt 5 p. c. 1931 d'un milliard de francs 1.000.000.000

3° Des émissions nouvelles d'obligations 5 p. c. 1925 pour le règlement des dommages de guerre (121 millions) et d'obligations de la Société Nationale des Habitations à bon marché (64 millions) 185.000.000

Ensemble fr. 2.647.000.000

Les amortissements contractuels pendant la même période ont porté sur un capital nominal de fr. 210.000.000 ramenant ainsi l'accroissement de la dette consolidée intérieure à fr. 2.437.000.000

(1) Non compris les avoirs des particuliers en comptes chèques-postaux ni les montants des livrets de dotations des combattants.

Ib. — *Dette intérieure à court et moyen termes.*

La dette intérieure à court et moyen termes a été ramenée de 2.280 millions à 770 millions de francs, par les opérations suivantes :

1° Remboursement au 31 décembre 1930 des bons décennaux Eupen-Malmédy. fr. 45.000.000

2° Remboursement partiel des bons du Trésor à trois mois détenus par la Banque Nationale en représentation des avances pour le retrait des marks fr. 3.000.000

3° Consolidation du solde de ces bons, soit fr. 1.462.000.000 résultant de la Convention du 17 octobre 1930 échelonnant le remboursement de cette dette sur une période de 18 ans.

Ensemble fr. 1.510.000.000

Ainsi qu'il a été observé plus haut, il ne reste donc plus actuellement en circulation que les Bons 5 p. c. à 10 ans au capital nominal de 769.743.000 francs émis le 1^{er} octobre 1922.

II. — *Dette extérieure consolidée.*

(Voir tableau page suivante.)

Fidèle à son dessein de réduire l'encours des dettes étrangères onéreuses, le Gouvernement a procédé à l'extinction du solde de l'emprunt à 8 p. c. de 30 millions de dollars émis en 1921 au moyen du produit de

NATURE DES DETTES	SITUATION AU 30 SEPTEMBRE		COMPARAISON	
	1930	1931	Augmentations	Diminutions
I. Dette envers les Gouvernements étrangers :				
Etats-Unis (dollars)	404.730.000	400.680.000	—	4.050.000
Angleterre (livres sterling)	9.000.000	9.000.000	—	—
Pays-Bas (florins P-B)	27.649.000	24.527.000	—	3.122.000
II. Autres dettes :				
Dollars	181.793.700	160.192.100	—	21.601.600
Livres sterling	13.434.040	12.509.000	—	925.040
Francs français	365.843.000	347.081.500	—	18.761.500
Francs suisses	31.354.000	30.632.000	—	722.000
Florins Pays-Bas	—	45.000.000	45.000.000	—
Kronor	8.823.000	8.726.000	—	97.000

l'emprunt extérieur à 4 1/2 p. c. de 45.000.000 fl. P.-B. émis en novembre 1930.

Cette opération de conversion se traduit par une augmentation de la dette en capital nominal de 97 millions de francs résultant d'une part du paiement de la prime de remboursement de l'emprunt à 8 p. c., d'autre part, de l'émission en dessous du pair du nouvel emprunt à 4 1/2 p. c. de 45.000.000 de florins; elle réduit, toutefois, dans de fortes proportions la charge d'intérêts à servir par le Trésor.

Pendant la période envisagée, le Trésor, qui assume directement l'amortissement des dettes contractées envers les gouvernements étrangers, a effectué des remboursements se montant en capital nominal à 4.050.000 dollars et 3.122.000 florins, soit ensemble 191 millions de francs.

Quant aux amortissements opérés à l'intervention du Fonds d'amortissement sur les emprunts placés dans le public, ils ont porté respectivement sur les capitaux suivants :

\$ 21.601.600; £ 925.040; fr. français 18.761.500; fr. suisses 722.000 et Kr. 97.000, soit ensemble 971 millions de francs, y compris le remboursement anticipatif du solde de l'emprunt à 8 p. c. mentionné ci-dessus.

La réduction effective totale de la dette consolidée extérieure a ainsi atteint 512 millions de francs, représentant la balance des amortissements effectués (1.162 millions) et de l'émission du 4 1/2 p. c. de 45 millions de florins (650 millions).

En outre, les dotations versées contractuellement

chez les banquiers étrangers et non utilisées au rachat d'obligations par suite de l'élévation des cours au-dessus des taux contractuels de remboursement, s'élèvent à \$ 672.510 et Kr. 109.820. Ces diverses sommes permettraient d'amortir, aux taux de remboursement fixés par les contrats, un capital nominal de \$ 643.300 et Kr. 104.000, dont la contre-valeur est de 24 millions de francs.

Enfin, la réserve spéciale constituée en vue de l'amortissement ultérieur de l'emprunt 6 1/2 p. c. de 30.000.000 de \$ s'élève à \$ 5.539.200, somme permettant de rembourser anticipativement à partir de 1939, au taux de 105 p. c., un capital nominal de \$ 5.275.000 correspondant à 190 millions de francs.

Après avoir précisé la situation de nos charges publiques en capital, il importe de voir comment se présente, au point de vue des charges annuelles, le budget de la dette publique de 1932.

Comparativement à 1931, ce budget accuse une diminution de 98 millions de francs, se répartissant comme suit :

Réduction des charges de la dette publique proprement dite	fr. 85.801.000
Diminution des charges des pensions d'ancienneté	12.135.000
	<hr/>
	Fr. 97.936.000

Si on élargit la comparaison et si on rapproche le budget actuel des budgets antérieurs, on observe les résultats suivants :

	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Charges de la dette proprement dite	3.355.835.734	3.565.711.693	3.455.827.272	3.014.472.762	2.853.634.163	2.767.827.479
Charges des pensions d'ancienneté payées à l'intervention de la Caisse Nationale des pensions de la guerre	110.500.000	141.000.000	162.000.000	201.000.000	210.000.000	205.000.000
Autres pensions	255.318.425	327.019.882	362.043.733	401.309.033	378.642.900	367.213.250

Le tableau ci-après donne la situation de la dette publique belge au 30 novembre 1931 :

DETTE PUBLIQUE. — SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1931

DÉSIGNATION DES DETTES	DETTES EXTÉRIEURES PAYABLES EN :						DETTE AU 30 SEPTEMBRE 1931	
	Francs français	Livres sterling	Dollars Etats-Unis	Florins Pays-Bas	Francs suisses	Couronnes suédoises	Dettes intérieures	Dettes extérieures aux nouveaux pairs monétaires
<i>A. — Dette à long terme.</i>								
Dettes consolidées anciennes	Dettes à 2 ½ p. c.	—	—	—	—	—	219.959.631	—
	Id. 3 p. c. 1 ^{re} série	—	—	—	—	—	442.465.775	—
	Id. 3 p. c. 2 ^e série	—	—	—	—	—	2.485.345.482	—
	Id. 3 p. c. 3 ^e série	—	—	—	—	—	206.768.300	—
	Id. 3 p. c. 4 ^e série (jusque 1939)	—	4.366.600	—	—	—	—	764.155.000
	Id. 3 p. c. servitudes militaires	—	—	—	—	—	1.108.591	—
	Dettes à 5 p. c. de la Restauration Nationale de 1919	—	—	—	—	—	1.582.709.700	—
	Id. 5 p. c. à prime de 1920 (jusque 1995)	—	—	—	—	—	2.396.719.000	—
	Id. 6 p. c. de consolidation de 1921	—	—	—	—	—	2.037.409.400	—
	Dettes à 5 p. c. 1925	—	—	—	—	—	1.706.394.100	—
Dettes consolidées nouvelles	Dettes envers le Fonds d'amortissement du chef de l'avance pour le remboursement anticipatif de l'emprunt à 7 ½ p. c.	—	—	—	—	—	1.155.617.750	—
	Dettes envers la Banque Nationale de Belgique pour le retrait des marks	—	—	—	—	—	1.450.897.000	—
	Emprunt à 5 p. c. de 1931 de 1.000.000.000 de francs	—	—	—	—	—	1.000.000.000	—
	Id. 6 ½ p. c. de \$ 30.000.000 (1 ^{er} septembre 1949)	—	—	(1) 27.010.500	—	—	—	971.297.580
	Id. 6 p. c. de \$ 50.000.000 (1 ^{er} janvier 1955)	—	—	(2) 38.348.100	—	—	—	1.378.997.676
	Id. 7 p. c. de \$ 50.000.000 (1 ^{er} juin 1955)	—	—	46.359.000	—	—	—	1.667.069.640
	Dettes contractées pendant la guerre envers le Gouvernement des Etats-Unis	—	—	161.780.000	—	—	—	5.817.608.800
	Dettes contractées après l'armistice envers le Gouvernement des Etats-Unis	—	—	238.900.000	—	—	—	8.590.844.000
	Emprunt à 6 ½ p. c. de 400.000.000 francs français (15 août 1943)	347.081.500	—	—	—	—	—	488.985.771
	Frais d'internement en Hollande des troupes belges	—	—	—	24.527.000	—	—	354.415.150
Dettes indirectes	Crédit anglais de Reconstruction Nationale	—	9.000.000	—	—	—	—	1.575.000.000
	Emprunt à 7 p. c. de stabilisation de 1926	—	8.142.400	(3) 48.474.500	—	30.632.000	(3) 8.726.000	3.464.724.110
	Id. 4 ½ p. c. de 45.000.000 de florins	—	—	—	45.000.000	—	—	650.250.000
	Actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	—	—	—	—	—	4.983.891.500	—
	Annuités pour rachats de chemins de fer (capitalisation)	—	—	—	—	—	370.227.045	—
	Annuités à payer au Crédit Communal (capitalisation)	—	—	—	—	—	599.934.298	—
	Emprunt Crédit Communal à 6 p. c. de 300.000.000 de francs	—	—	—	—	—	297.185.000	—
	Lloyd Royal belge (obligations à 4 p. c. et à 6 p. c.)	—	—	—	—	—	92.076.000	—
	Emprunt à 4 p. c. à lots des Régions dévastées, de 1921	—	—	—	—	—	998.775.000	—
	Id. 5 p. c. à lots des Régions dévastées, de 1922	—	—	—	—	—	998.050.000	—
Id. 5 p. c. à lots des Régions dévastées, de 1923	—	—	—	—	—	996.400.000	—	
1 ^{er} emprunt à 6 p. c. de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants	—	—	—	—	—	1.077.620.000	—	
2 ^e emprunt à 6 p. c. de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants	—	—	—	—	—	268.160.000	—	
3 ^e emprunt à 6 p. c. de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants	—	—	—	—	—	123.420.000	—	
1 ^{er} emprunt à 6 p. c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché	—	—	—	—	—	110.000.000	—	
2 ^e emprunt à 6 p. c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché	—	—	—	—	—	290.000.000	—	
	347.081.500	21.509.000	560.872.100	69.527.000	30.632.000	8.726.000	25.891.133.572	25.723.347.727
<i>B. — Dette à court et moyen termes.</i>								
Bons décennaux de 1922 (jusque 1932)	—	—	—	—	—	—	51.614.481.299	—
Dotation des combattants	—	—	—	—	—	—	769.743.000	—
	—	—	—	—	—	—	284.033.000	—
TOTAL..	—	—	—	—	—	—	1.053.776.000	—
	—	—	—	—	—	—	1.053.776.000	—
TOTAL DE LA DETTE	347.081.500	21.509.000	560.872.100	69.527.000	30.632.000	8.726.000	26.944.909.572	25.723.347.727
	—	—	—	—	—	—	52.668.257.299	—

(1) Disponible de \$ 5.539.231,91 permettant de rembourser au 1^{er} septembre 1939, à 105 %, un capital nominal de \$ 5.275.000.
 (2) Id. \$ 65.300,35 id. id. 1^{er} janvier 1932, au pair, id. \$ 65.300.
 (3) Id. \$ 607.210,00 id. id. 1^{er} novembre 1931, à 105 %, id. \$ 578.000.
 Id. kr. 108.820,00 id. id. id. id. kr. 104.000.

Le problème des dépenses a été, cette année, un des plus importants de ceux auxquels le Ministre des Finances a dû s'atteler.

En ces dernières années, les charges d'administration, y compris les régies, ont suivi la progression suivante (allocations de chômage non comprises) :

1927	fr. 4.272.547.019
1928	5.242.730.067
1929	6.279.210.648
1930	7.225.072.163

soit une augmentation de près de 75 p. c. en trois ans. En 1931, les dépenses se sont arrêtées au chiffre de 7.145.658.623 francs et, en 1932, elles se trouveront ramenées à 6.699 millions.

	1927	1928	1929	1930	1931	1932
<i>Personnel de l'Etat</i> : traitements, allocations, indemnités, etc.	2.052.490.237	2.712.478.955	2.808.117.895	3.021.401.402	3.023.248.433	2.974.357.889
<i>Matériel</i> : mobilier, fournitures, impressions, publications, etc.	251.832.723	278.422.698	446.384.358	457.934.195	325.205.706	300.001.344
<i>Dotations</i> : Liste civile, Chambre des Représentants, Sénat	19.724.622	24.519.940	26.615.997	33.578.685	34.473.890	34.474.190
<i>Assistance judiciaire</i> : Bienfaisance, œuvres d'hygiène et d'assistance	79.648.130	93.899.138	270.423.493	131.033.760	138.062.021	126.602.710
Subsides, dotations, encouragements, primes, bourses, etc.	123.829.162	165.983.922	310.587.722	430.532.475	341.015.732	266.140.911
Défense Nationale et Gendarmerie (solde des troupes, nourriture, approvisionnements, fourrages, équipements, etc., à l'exception des traitements)	268.940.351	355.427.959	38.497.755	601.620.314	578.529.234	412.312.614
Pensions civiles, ecclésiastiques et militaires d'ancienneté	405.759.672	518.721.155	589.413.201	660.099.199	645.665.460	631.519.737
Pensions aux victimes civiles et militaires de la guerre .	420.500.000	499.000.000	635.000.000	779.000.000	905.000.000	918.700.000
<i>Prévoyance sociale</i> : Pensions de vieillesse, allocations familiales, etc.	572.685.322	462.720.100	629.594.555	600.924.203	76.447.082	803.290.702
Travaux et acquisitions	77.136.800	131.556.200	181.575.672	508.947.930	386.011.015	232.383.000
TOTAUX ...fr.	4.272.547.019	5.242.730.067	6.279.210.648	7.225.072.163	7.45.658.623	6.699.783.097
Allocations de chômage	5.075.000	18.050.000	20.075.000	20.100.000	400.150.000	300.350.000
TOTAUX GÉNÉRAUX ...fr	4.277.622.019	5.260.780.067	6.299.285.648	7.245.172.163	7.545.808.623	7.000.133.097

Décidé à placer les finances du pays sur des bases saines et solides, le gouvernement s'est imposé, dans l'accomplissement de l'œuvre budgétaire, une discipline inspirée par les directives suivantes :

I. — *Observation stricte du principe de bonne gestion financière qui veut que soient couvertes par les ressources courantes, les dépenses qui n'offrent pas le caractère de premier établissement.*

Par application de ce principe, le budget ordinaire a pris en charge toutes les dépenses non productives, notamment les allocations au Fonds de chômage et les dépenses ayant incombé jusqu'ici au budget extraordinaire, chapitre des réparations.

II. — *Prudence toute particulière dans la supputation des ressources susceptibles d'être rattachées au budget de 1932.*

A l'effet de serrer les réalités de près et de prévenir les aléas, les évaluations adoptées pour chaque groupe de recettes ont été fixées en fonction des résultats acquis de l'année 1931, abstraction faite de toute per-

spective de reprise d'affaires, mais compte tenu des modifications législatives intervenues et des particularités susceptibles d'influencer chacune d'elles.

III. — *Réaction énergique contre l'augmentation des budgets.*

A cet effet, le gouvernement a procédé à la revision minutieuse de chaque budget, crédit par crédit, supprimant d'autorité toute dépense que ne justifiaient pas des nécessités impérieuses et immédiates. Il n'a cédé que devant l'existence d'engagements contractuels régulièrement conclus.

Se pliant aux impérieuses nécessités du moment, le budget de 1932 accentue donc sensiblement, dans le domaine des dépenses, la courbe descendante qu'esquissait déjà le budget de 1931.

Il s'en faut toutefois, que l'on puisse considérer comme achevé le travail de compression. Une tâche plus étendue reste à remplir dans ce domaine; l'enseignement des faits actuels démontre, en effet, la néces-

sité impérieuse de rendre moins onéreux encore le fonctionnement des services publics.

Le gouvernement s'engage à poursuivre sans relâche l'examen de cet important problème.

IV. — Renforcement des mesures destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.

Si prudentes que puissent être les prévisions budgétaires, elles sont toujours exposées à être déjouées par des événements imprévisibles.

Mais il est des aléas qui tiennent aux pratiques en usage : il arrive qu'en cours d'exercice, des dispositions législatives ou réglementaires interviennent, qui créent, en addition des crédits votés et sans contrepartie, des dépenses parfois très importantes. D'autre part, la possibilité d'obtenir des crédits supplémentaires a fait que les Départements ont eu une tendance à ne pas apporter à la fixation des crédits dont ils avaient la charge, toute la prudence et la précision nécessaires.

De là l'importance des dépassements de crédits constatés en ces dernières années.

Le moindre inconvénient de cette pratique est d'introduire un élément de précarité dans les budgets votés par le Parlement. Au cours de la dernière session parlementaire, des orateurs, appartenant aux trois partis, ont pris la parole pour dénoncer les dangers de ce procédé.

Ainsi qu'il l'a déclaré lors de sa constitution, le gouvernement est résolu à soumettre les dépenses de l'Etat à un régime de sévère discipline. Dans cet ordre d'idées, certaines mesures ont déjà été prises par l'arrêté royal du 22 juillet dernier, modifiant le règlement général sur la comptabilité de l'Etat.

Aux termes de cet arrêté, « lorsqu'un projet de loi en préparation, un projet d'amendement d'initiative ministérielle, un projet d'arrêté royal ou d'arrêté ministériel comportent des dispositions dont l'application doit grever le budget, les départements compétents sont tenus de présenter au Ministre des Finances un exposé précis des dépenses nouvelles ou des augmentations de dépenses à prévoir de ce chef. Le Ministre soumet cet exposé à l'avis du Comité du budget. Il ne peut être donné suite aux projets susvisés que du consentement du Ministre des Finances et sous son contreseing ». Cette procédure est étendue aux propositions de loi et aux amendements d'initiative parlementaire lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter le budget. En outre, « les propositions budgétaires relatives à l'engagement, même provisoire, de dépenses qui doivent normalement se reproduire, soit temporairement, soit sans limitation de durée, au cours des exercices suivants, ne peuvent être approuvées par le Ministre des Finances que sur production d'un programme d'ensemble dont les conséquences financières probables sont préalablement soumises à l'appréciation du Comité du budget. »

Des sanctions sévères sont, par ailleurs, édictées contre les fonctionnaires qui commettent des fautes « par surévaluation ou sous-évaluation dans la suppu-

tation des conséquences financières probables et prévisibles de toute proposition affectant le budget ».

Enfin, l'arrêté subordonne au consentement du Ministre des Finances toute modification aux bases d'après lesquelles a été établi le montant d'un crédit régulièrement inscrit au budget. Le gouvernement tiendra la main à la stricte observation de ces dispositions. Toute modification aux demandes primitives de crédits qui ne serait pas justifiée par une cause réellement imprévisible sera désormais impitoyablement rejetée. Il veillera également à l'observation de l'article 15 de la loi du 15 mai 1846 qui veut que toute nouvelle dépense ou toute majoration de crédits soit couverte par la création de ressources adéquates.

Le gouvernement entend que, même lorsqu'il s'agit de dépenses de caractère non limitatif, aucun paiement ne puisse s'opérer au delà des crédits prévus.

L'ensemble de ces mesures donne l'assurance que les crédits portés au budget de 1932 constituent en fait des limites qui ne seront pas dépassées.

En demandant à la compression des dépenses le moyen principal de parvenir à l'équilibre du budget, le gouvernement a eu le souci de réduire, dans toute la mesure possible, le recours à l'impôt. Il considère, en effet, qu'il serait extrêmement périlleux, dans les circonstances actuelles, de surcharger l'économie nationale et d'apporter à la situation un nouvel élément de trouble. C'est pourquoi, il s'est abstenu de toucher au mécanisme général de nos lois.

Cependant, sous la pression des nécessités, il ne peut se dispenser de demander à l'impôt quelques ressources complémentaires, d'ailleurs peu importantes. Il propose à cette fin quelques dispositions d'ordre accessoire qui apparaissent en général comme de simples mesures d'adaptation imposées par les circonstances, ou qui n'atteignent que des articles de caractère somptuaire. Ces mesures font l'objet d'un projet de loi distinct.

La combinaison des économies réalisées et des ressources nouvelles, dont il vient d'être question, assure l'équilibre du budget ordinaire de 1932.

Le budget extraordinaire ne comporte plus que les travaux et immobilisations destinés à augmenter le patrimoine et l'outillage nationaux.

Les difficultés financières actuelles ont déterminé le gouvernement à réduire au minimum le programme des travaux publics à exécuter en 1932. Leur montant ne dépasse guère 340 millions.

Nous en arrivons maintenant à l'analyse des recettes, qui se décomposent comme suit :

I. — Budget ordinaire proprement dit.

Recettes :

Recettes ordinaires :

Impôts	fr. 8.568.750.000,—
Péages	20.500.000,—
Capitaux et revenus	238.240.944,—
Remboursements	259.762.804,—
Recettes exceptionnelles	1.000.000,—
Recettes compensatoires	417.501.641,—

Total des recettes 9.505.755.389,—

Dépenses :	
Charges de la dette publique et des pensions d'ancienneté	3.297.299.479,47
Charges des services publics	4.879.796.294,70
Non-valeurs et remb.	897.902.100,—
Total des dépenses	9.074.997.874,17
Excédent des recettes	430.757.514,83
II. — Budget des réparations.	
Recettes . fr.	760.905.000
Dépenses	1.029.016.930
	268.111.930

III. — Budget des régies.	
Recettes d'exploitation	569.827.210
Dép. d'exploitation	696.745.012
	126.917.802
Excédent des dépenses	395.029.732,—
Excédent des recettes	35.727.782,83

NATURE DES IMPOTS ET RECETTES	EVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
	Proposées pour 1932	Adoptées pour 1931	En plus	En moins
<i>Recettes ordinaires :</i>				
Contribution foncière	450.000.000	400.000.000	50.000.000	—
Taxe mobilière	725.000.000	925.000.000	—	200.000.000
Taxe professionnelle	745.000.000	855.000.000	—	110.000.000
Impôt personnel complémentaire	200.000.000	300.000.000	—	100.000.000
Autres impôts directs	230.500.000	255.000.000	—	24.500.000
Recettes diverses	201.880.000	335.000.000	—	133.120.000
	2.552.380.000	3.070.000.000	50.000.000	567.620.000
Douanes	1.550.000.000	1.388.000.000	162.000.000	—
Accises	916.070.000	788.000.000	128.070.000	—
Taxes spéciales de consommation	264.500.000	156.000.000	108.500.000	—
Recettes diverses	107.800.000	11.290.000	96.510.000	—
	2.838.370.000	2.343.290.000	495.080.000	—
Enregistrement et transcription	600.000.000	710.000.000	—	110.000.000
Successions	250.000.000	200.000.000	50.000.000	—
	2.282.000.000	1.539.000.000	743.000.000	—
Timbre et taxe de transmission	46.000.000	49.000.000	—	3.000.000
	3.178.000.000	2.498.000.000	793.000.000	113.000.000
Total des impôts	8.568.750.000	7.911.290.000	1.338.080.000	680.620.000
Péages	20.500.000	20.500.000	—	—
Capitaux et revenus	238.240.944	283.781.902	—	45.540.958
Remboursements	259.762.804	510.714.748	—	250.951.944
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	9.087.253.748	8.726.286.650	1.338.080.000	977.112.902
Augmentation :			360.967.098	
<i>Recettes exceptionnelles</i>	1.000.000	1.000.000	—	—
<i>Recettes compensatoires :</i>				
Charges financières des Régies	79.575.641	108.427.778	—	28.852.137
Part revenant à l'État dans les bénéfices de la Société Nationale des Chemins de fer belges	—	200.000.000	—	200.000.000
Dividende à allouer aux actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges attribuées à l'État et non émises	—	100.000.000	—	100.000.000
Dettes envers les États-Unis	76.500.000	271.800.000	—	195.300.000
Versement par la Banque Nationale du revenu de valeurs étrangères	40.000.000	70.000.000	—	30.000.000
Recettes à provenir de la convention des marks	178.526.000	184.169.000	—	5.643.000
Divers	42.900.000	28.600.000	14.300.000	—
	417.501.641	962.996.778	14.300.000	559.795.137
Diminution des recettes compensatoires :			545.495.137	
TOTAL DES VOIES ET MOYENS	9.505.755.389	9.690.283.428	1.352.380.000	1.536.908.039
Diminution générale :			184.528.039	

Les impôts directs subiront, au cours de 1932, une réduction globale de plus de 500 millions, les impôts de consommation subiront un relèvement de 495 millions et le droit de timbre et la taxe de transmission, un relèvement de 743 millions, les successions devront donner une majoration de 50 millions.

Tel est l'aspect général du budget de 1932, en ce qui concerne les recettes.

Le rendement de la contribution foncière a été fixé à 450 millions pour 1932, en augmentation de 50 millions. La révision du cadastre ne sera terminée en janvier 1932 qu'en ce qui concerne la propriété bâtie, et des mesures spéciales devront être prises pour relever la contribution foncière de la propriété non bâtie.

Le rendement probable de la taxe mobilière avait été porté au budget de 1930 pour 900 millions. En fait, la recette s'est élevée à 1.100 millions. Elle a été prélevée sur un revenu mobilier de 7.140.000.000 de francs, se répartissant comme suit :

1° Revenus d'actions	fr.	2.700.000.000
2° Revenus d'obligations		240.000.000
3° Revenus de créances diverses et dépôts		950.000.000
4° Revenus de fonds publics		1.000.000.000
5° Revenus d'origine étrangère		2.250.000.000
	fr.	7.140.000.000

Pour 1931, en prévision de la crise, le rendement de la taxe mobilière a été ramené à 925.000.000 de francs. Les résultats acquis à ce jour permettent d'escompter que ce résultat sera atteint à peu de chose près.

La prévision budgétaire pour 1932 est ramenée à 725 millions, soit 200 millions de moins qu'en 1931. Cette réduction est justifiée. Si l'on peut prévoir que, dans leur ensemble, les revenus figurant ci-dessus sous les numéros-2 à 5 ne seront pas sensiblement affectés, il en va autrement en ce qui concerne les revenus d'actions. A l'égard de ceux-ci, une régression appréciable doit être envisagée à raison de la crise économique. La diminution du rendement d'impôts qui résulte de cette régression sera d'autant plus sensible que les revenus dont il s'agit sont imposés à un taux notablement plus élevé que les autres revenus.

L'évaluation de 725 millions tient compte de ces éléments.

* * *

Il n'est pas sans intérêt d'ouvrir ici une parenthèse qui concerne le revenu mobilier de la Belgique sur lequel a porté la taxe mobilière en 1930. Rappelons sa composition :

1° Revenus d'actions	fr.	2.700.000.000
2° Revenus d'obligations		240.000.000
3° Revenus de créances diverses et dépôts		950.000.000
4° Revenus de fonds publics		1.000.000.000
5° Revenus d'origine étrangère		2.250.000.000
	fr.	7.140.000.000

Cette statistique nous apporte des indications utiles

sur le revenu mobilier du pays. Nous en dégagerons certaines données ayant une utilité économique.

Le revenu taxable des actions s'élève à 2 milliards 700.000.000 de francs. Notre statistique annuelle des rendements nous donne, pour 1930, un dividende global de 4.027.000.000 de francs. La différence entre le dividende global qui ressort de nos statistiques et le dividende taxable est donc de 1.027.000.000 de francs, ou 25 p. c. du revenu global des actions.

On sait, d'autre part, que les lois coordonnées sur l'impôt sur le revenu contiennent des dispositions qui évitent la double imposition. Or, on sait combien sont nombreuses les banques, les sociétés à portefeuille et les entreprises industrielles elles-mêmes qui détiennent d'importantes participations, ce qui établit un chevauchement des dividendes et a nécessité le vote de mesures spéciales pour empêcher le double ou le triple paiement de l'impôt pour un profit unique. C'est ce qui explique cette différence de un milliard entre le revenu global et le revenu taxable des actions. La différence paraît considérable : elle l'est, en effet ; mais elle traduit bien, à notre avis, le caractère spécial de l'économie belge où les relations par échange d'actions sont si importantes.

Quelques développements ne seront pas hors de propos.

Le dividende payé en 1930 par les banques atteint 619 millions et celui des sociétés financières, 719 millions. Il est impossible de déterminer quelle est, dans le profit des banques, la part qui revient aux encaissements de dividendes. Mais une partie non minime, peut-être un quart, peut-être un tiers, de ces 619 millions en provient. Les profits des sociétés financières sont, pour la majeure partie, ceux-là, composés de dividendes payés par d'autres sociétés. On voit donc qu'on parvient graduellement à justifier l'écart de 25 p. c. entre le revenu global et le revenu taxable des actions, ou tout au moins, les comparaisons de statistiques auxquelles nous nous livrons doivent entraîner une conviction raisonnable. Cela n'est nullement inutile : on arrive à montrer ainsi la valeur pratique de statistiques consciencieusement établies et leur exactitude.

Nous pouvons d'ailleurs trouver dans l'appareil statistique d'autres preuves de l'importance des participations dans l'économie belge.

Le relevé de la fortune mobilière belge, établi par notre service de la statistique, donne, pour les titres inscrits en Bourse au 1^{er} janvier 1931, un capital nominal de 28 milliards, alors que le capital versé des 6.668 sociétés belges par actions s'élève à 43.785 millions. La statistique des établissements de crédit belges, dressée pour 92 banques, nous indique que le total « portefeuille et participations » de ces entreprises atteint 7.200 millions, se divisant comme suit :

Groupe de la Société Générale de Belgique	32, — %
Groupe de la Banque de Bruxelles	23,62 %
Groupe de Louvain	3,72 %
Groupe anversois	3,52 %
Divers	37,14 %

Encore, notre statistique ne tient-elle pas compte du portefeuille détenu par des organismes mixtes, telle la Caisse Centrale de Crédit du Boerenbond, dont le portefeuille s'élève à 743 millions. On voit donc que les seules banques belges détiennent 7.200 millions de participations sur un capital global de 43.785 millions investis dans les sociétés anonymes, soit 16,44 p. c. La plupart des actions admises dans le portefeuille des banques sont d'ailleurs celles de sociétés dont les titres sont cotés en Bourse.

Mais il n'y a pas que les banques qui ont un portefeuille-titres. La très grande majorité des grandes sociétés belges a des participations industrielles. Ainsi, les treize sociétés métallurgiques belges, exploitant des hauts fourneaux, ont un capital social (capital et réserves) de 4.323 millions, un portefeuille de 703 millions, contre un actif immobilisé de 3.591 millions. Il en est de même dans les industries chimiques, dans celles des métaux non ferreux, dans les charbonnages, dans l'électricité.

Il en était de même dès avant la guerre. Dans son livre sur *Le Capital de la Belgique*, M. Fernand Baudhuin a étudié cette importante question des participations. En 1913, le portefeuille des banques belges se présentait comme suit : (En millions de francs)

Actions :	
Banques filiales	72,7
Entreprises belges	196,9
Total des actions belges	269,6
Obligations :	
Fonds d'Etat belges	298
Entreprises belges	52
Total des obligations belges	350
Actions étrangères	89,5
Obligations étrangères	52
Valeurs étrangères	141,5
Total	761,1

M. Baudhuin estimait, en outre, à 561 millions le portefeuille de titres belges appartenant à d'autres entreprises que les banques. Le total des participations d'entreprises belges dans des entreprises belges s'élevait donc à 1.030,6 millions, alors que le montant du capital-actions des 4.200 sociétés belges existant à l'époque s'élevait à 5.600 millions (1). Le portefeuille de valeurs belges de ces sociétés atteignait donc 18,40 p. c. du montant global du capital-actions.

Les statistiques invoquées par l'« Exposé général » nous ont fourni l'occasion de les rapprocher d'autres sources. Nous n'avons pas voulu épuiser cette question du portefeuille des entreprises belges, ni procéder à toutes les réserves qui s'imposeraient dans une analyse purement scientifique; il ne s'agissait nullement d'établir des comparaisons rigoureuses mais de procéder à certains sondages, à des confrontations permettant de

(1) Evaluation basée sur les statistiques dressées en 1911 par l'Administration des contributions. (Cfr. F. BAUDHUIN, « Le capital de la Belgique », page 23.)

se rendre compte de la valeur générale du matériel encore insuffisamment unifié qui se trouve à notre disposition.

* * *

La taxe professionnelle a été portée au budget des Voies et Moyens de 1930 pour 855 millions; au budget de 1931, elle figure pour la même somme; au budget de 1932, elle est ramenée à 745 millions, soit à plus de 100 millions en dessous de l'élévation de 1931.

Divers facteurs d'appréciation ont dû être envisagés pour la fixation du chiffre proposé.

Les revenus professionnels à considérer au point de vue du budget de 1932 subiront à des degrés très variables la répercussion de la crise. Peu sensible en ce qui concerne les traitements, les pensions et les profits des professions libérales, la réaction sera plus appréciable dans le domaine des salaires proprement dits, sous l'influence du chômage dont nous souffrons. De leur côté, les bénéficiaires des exploitations industrielles et agricoles fourniront à l'impôt une base imposable en forte diminution. Quant aux bénéficiaires commerciaux, seuls ceux du grand commerce se trouveront en recul très sensible. Au contraire, ceux du commerce de détail ne seront pas affectés dans une mesure notable par les événements économiques.

A côté de ces éléments de perte, il faut signaler le supplément de rendement à provenir, d'une part, d'une meilleure organisation du contrôle et, d'autre part, de la disposition relative aux bénéfices de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

Le rendement de l'impôt complémentaire personnel pour 1930 et 1931 avait été fixé à 300 millions, par suite de circonstances extrinsèques et passagères.

L'élargissement du champ d'application de la formule qui prendra désormais en considération le revenu réel connu (loi du 22 juillet 1931), les résultats du travail de révision du revenu cadastral, la modification envisagée au point de vue de la fixation de l'indice lorsqu'il s'agit de l'auto-mixte, une meilleure organisation du contrôle, etc., sont autant de facteurs qui sont de nature à augmenter considérablement le rendement dudit impôt. C'est pourquoi, malgré la crise, le gouvernement a l'assurance que le chiffre de 200 millions qu'il porte au budget des Voies et Moyens sera atteint et que la prévision de 300 millions sera réalisée lorsque la situation de crise actuelle aura pris fin.

Le rendement des droits d'entrée et droits de statistique a été fixé pour 1931 à 1.388 millions. Mais au cours de cet exercice, des relèvements ont été décidés (loi du 22 juillet 1931). D'autre part, le gouvernement est amené, en vue d'assurer l'équilibre budgétaire, à envisager diverses mesures qui apportent un nouvel appoint au rendement des droits dont il s'agit. Elles font l'objet d'un projet de loi distinct auquel nous renvoyons. Eu égard à ces divers éléments et à la marche des recettes en 1931, le budget de 1932 fixe à 1.550 millions — soit en augmentation de 162 millions — le rendement probable des droits d'entrée et des droits de statistique. Le rendement probable des droits d'accise

pour 1932 a été fixé à 916 millions, en augmentation de 128 millions sur l'évaluation portée au budget de 1931 (788 millions).

Cette augmentation résulte du relèvement du droit d'accise sur les bières et du droit proportionnel sur les cigarettes, consacré par la loi du 22 juillet 1931. Elle se base, en outre, sur le rendement légèrement supérieur du droit d'accise sur les eaux-de-vie qu'accusent les recettes des mois écoulés de l'année 1931.

En ce qui concerne les taxes spéciales de consommation, elles figurent pour 264.500.000 francs au budget de 1932, en augmentation de 108,5 millions sur l'estimation adoptée pour 1931.

Cet apport supplémentaire de recettes procède, d'une part, du doublement de la taxe spéciale sur les alcools décrété par la loi du 18 décembre 1930, et, d'autre part, des mesures que le gouvernement propose dans un projet distinct.

Le budget de 1932 se trouve, en outre, bénéficiaire d'une recette spéciale constituant le solde à encaisser par la Belgique sur les recettes communes avec le Grand-Duché de Luxembourg, en ce qui concerne les droits d'accise sur les alcools. L'appoint des arriérés et la part appartenant en propre à l'exercice 1932 assurent au budget de cet exercice une recette totale d'une centaine de millions.

Les droits d'enregistrement, de transcription, de greffe et d'hypothèque trouvent, on le sait, leur cause d'exigibilité dans le mouvement des transactions. L'intensité de vie économique qui avait marqué la période de grande prospérité avait fourni à cet impôt une matière imposable considérable, sous forme, notamment, de créations de sociétés anonymes ou d'augmentations de capital.

Cette source de revenu se trouve fortement amoindrie par le ralentissement qui se manifeste dans les transactions. Son rendement avait été arbitré pour l'année 1931 à 739 millions. Tenant compte de la marche des recettes au cours des mois écoulés de la dite année 1931, l'évaluation budgétaire de 1932 a été, en ce qui concerne cette branche d'impôt, ramenée à 625 millions, soit une diminution de 114 millions.

Les recettes effectuées au cours des six premiers mois de 1931 en matière de droits de succession se sont élevées à près de 154 millions, mais il est à prévoir que le supplément à escompter du relèvement du tarif sera neutralisé et au delà par la diminution générale et profonde des valeurs qui forment la base de perception de cet impôt.

Tenant compte de ces éléments, le rendement probable des droits de succession pour 1932 a été arbitré à 250 millions.

En considération de la crise, le rendement de l'important groupe d'impôts : timbre et taxes assimilées (taxe de transmission, taxe de luxe, etc.) avait été fixé pour l'année 1931 à 1.539 millions. Au cours du premier semestre de ladite année, il avait été perçu à ce titre quelque 727 millions.

D'après les supputations de l'administration, les modifications consacrées par la loi du 22 juillet 1931 sont

susceptibles d'apporter pour une année budgétaire entière un supplément de ressources de près de 850 millions. L'administration s'organise d'autre part en vue d'un renforcement du contrôle, spécialement en matière de taxe de luxe.

Tenant compte de ces différents facteurs et de la persistance de la crise, le rendement desdits impôts pour 1932 est fixé à 2.282 millions, en augmentation de 743 millions sur 1931.

Le chapitre des *recettes compensatoires* accuse dans l'ensemble une diminution de 545 millions.

Cette perte se répartit entre divers articles que nous analyserons sommairement ci-après :

La recette à opérer du chef des *charges financières des Régies* en 1932 tombe de 108.427.778 francs à 79.575.641 francs, soit une réduction de 28.852.137 fr. Cette diminution est due à une réduction du taux de l'intérêt adopté pour le calcul des charges dont il s'agit;

La part revenant à l'Etat dans les bénéfices de la *Société Nationale des Chemins de Fer Belges et dividende à allouer aux actions privilégiées attribuées à l'Etat et non émises* devait donner pour 1931 une recette de 300 millions, qui ne s'effectuera pas. D'après les résultats d'exploitation des premiers mois de l'exercice social en cours, l'allocation d'un superdividende aux actions semble exclue. L'incertitude quant au terme de la dépression économique actuelle commande l'élimination du budget de 1932 de toute recette quelconque de ce chef;

La recette à opérer du chef de la *part de la Belgique au titre de sa dette de guerre envers les Etats-Unis d'Amérique dans l'annuité à verser par l'Allemagne* en 1932, n'atteint que 76.500.000 francs alors qu'elle s'élevait, en 1931, à 271.800.000 francs, soit une différence en moins de 195.300.000 francs.

Cette différence provient de la suspension des dettes inter-gouvernementales venant à échéance entre le 1^{er} juillet 1931 et le 30 juin 1932. En vertu de l'arrangement intervenu à cet égard, les sommes qui, aux termes de l'accord de Washington du 18 août 1925, étaient exigibles le 15 juin 1932 se trouvent réparties sur les exercices 1933 à 1943.

La recette prévue de 76.500.000 (2.125.000 \$) constitue la contre-partie du crédit inscrit au budget de la dette publique pour le paiement des intérêts de la dette *post-armistice* envers les Etats-Unis à l'échéance du 15 décembre 1932;

La recette à opérer du chef du *revenu de valeurs sur l'étranger à bonifier à l'Etat par la Banque Nationale* (Convention du 18 octobre 1926) est en diminution de 30 millions sur celle prévue pour 1931.

Cette diminution est la résultante du fléchissement général du taux de l'intérêt.

Pour le surplus, les recettes compensatoires de 1932 ne semblent pas devoir différer sensiblement de celles de 1931.

Soulignons à cet égard que les récents arrangements internationaux ont laissé intact l'accord conclu avec l'Allemagne en ce qui concerne la reprise des marks.

La somme de 178.526.000 francs prévue au budget constitue la contre-valeur de 21.500.000 R.M., diminuée de 3,063912 p. c. revenant au Grand-Duché de Luxembourg en vertu de l'article 23 de la Convention de l'Union économique.

Le budget des réparations mérite, cette année, une attention toute spéciale.

Avant d'analyser les chiffres des recettes et des dépenses se rattachant au budget des réparations, il importe de mettre en lumière certaines particularités qui méritent de retenir spécialement l'attention.

Les dépenses qui sont inscrites à ce budget, qu'il s'agisse de la réparation des dommages aux biens ou des pensions de guerre, marquent les engagements pris librement envers certains créanciers de l'Etat par le pouvoir législatif.

Les recettes, au contraire, ne procèdent pas de la seule volonté du parlement, mais résultent d'arrangements internationaux; ceux-ci restent susceptibles de modifications que la Belgique ne peut régler qu'en accord avec les autres puissances intéressées.

Si donc les dépenses trouvent dans les dispositions légales un caractère de permanence, les recettes sont loin de posséder la même stabilité. Cette circonstance doit être toujours présente à l'esprit. Elle souligne la nécessité impérieuse de réduire au minimum indispensable toutes les dépenses, quelles qu'elles soient. Elle justifie la vigilance témoignée par le gouvernement envers toutes les manifestations internationales susceptibles de modifier les droits aux réparations que la Belgique tient des traités existants.

Ces quelques considérations expliquent l'attitude prise par le gouvernement belge devant la proposition du Président Hoover.

Lorsque celui-ci, au mois de juin 1931, proposa de suspendre pendant un an les paiements de réparation, ainsi que ceux des dettes inter-gouvernementales, la Belgique accueillit cette initiative comme un acte de haute portée et y vit le début d'une grande entreprise tendant au redressement de l'économie générale.

Le gouvernement y donna son adhésion et fit tous ses efforts pour en assurer le succès. Il se devait néanmoins de rappeler les droits imprescriptibles à la réparation des dommages que la Belgique a injustement subis, droits consacrés dans des déclarations solennelles aussi bien que dans des accords internationaux. Il n'était pas admissible que l'entr'aide internationale projetée imposât à la Belgique des conséquences particulièrement onéreuses et l'exposât à de graves difficultés financières.

Quelles auraient été, en effet, les conséquences de la suspension pure et simple des accords internationaux sur les réparations et les dettes inter-gouvernementales ?

En vertu du plan Young et des accords de La Haye, la Belgique était assurée de recevoir, entre le 1^{er} juillet 1931 et le 30 juin 1932, sa part dans l'annuité à verser par l'Allemagne et dans celle incombant à la Tchécoslovaquie, recettes s'élevant respectivement à 103 mil-

lions 275.000 R.M. et à 418.800 R.M., soit ensemble à 887.205.000 francs.

Dé plus, par l'accord spécial du 13 juillet 1929, le gouvernement allemand s'était engagé à verser une annuité de 21.500.000 R.M. en remboursement des marks retirés de la circulation. De cette annuité, toutefois, une part s'élevant à 658.000 R.M. revenait au Grand-Duché de Luxembourg, en exécution de l'article 23 du Traité d'Union Economique. La recette nette, pour le Trésor, était en chiffres ronds de 178.525.000 fr.

Par contre, les engagements de la Belgique envers les puissances étrangères étaient les suivants :

Pendant la première période, les échéances à verser aux Etats-Unis, conformément à l'accord du 18 août 1925, s'élevaient à 7.950.000 dollars ou 286.200.000 francs; celles à payer à la Grande-Bretagne en vertu de l'accord du 31 décembre 1925, à 635.250 livres sterling ou 111.160.000 francs. De plus, une annuité de 3 millions 150.000 R.M. ou 26.970.000 francs, représentant la part de la Belgique dans l'annuité prévue à l'article III de l'annexe I du Protocole de La Haye du 31 août 1929, était à transférer à la Grande-Bretagne.

De son côté, la colonie du Congo belge était redevable envers cette dernière puissance, en vertu de l'accord du 31 décembre 1925, d'échéances s'élevant à 253.125 livres sterling, soit 44.290.000 francs.

En résumé, les accords intervenus assuraient au budget belge une recette totale de . . . fr. 1.065.730.000 lui imposaient une dépense totale de . . . 424.330.000

et laissaient un solde en notre faveur de . . . 641.400.000

En tenant compte de la dette de la colonie du Congo envers la Grande-Bretagne, soit . . . 44.290.000

le solde net pour la Belgique ressortait à 597.110.000

Cette balance montre l'ampleur de la répercussion qu'aurait eue sur notre situation budgétaire, l'application intégrale de la proposition du président des Etats-Unis.

Les dispositions prises pour l'application du moratoire Hoover tiennent compte des droits affirmés par le gouvernement belge; ils corrigent, dans une mesure appréciable, les conséquences d'une application pure et simple du projet américain :

1. — Aux termes de ces arrangements, la partie inconditionnelle de l'annuité à verser entre le 1^{er} juillet 1931 et le 30 juin 1932, après prélèvement de la somme nécessaire pour le service de l'emprunt international 5 1/2 p. c. émis par le gouvernement allemand, est remise à la Reichsbahn à titre de prêt. En représentation de ce prêt, la Reichsbahn doit déposer à la Banque des Règlements Internationaux des bons portant intérêt à 3 p. c. à partir du 1^{er} juillet 1933, et remboursables en dix annuités égales à partir du 15 juillet 1933 jusqu'au 15 juin 1943.

Les paiements de la part conditionnelle de l'annuité venant à échéance entre le 15 juillet 1931 et le 15 juin 1932 sont suspendus. Les paiements ainsi différés, accrus de leurs intérêts à partir du 1^{er} juillet 1933, seront rem-

boursés en dix annuités égales, à partir de cette dernière date.

2. — De même, les paiements à faire en vertu de l'accord avec la Tchécoslovaquie signé à La Haye le 20 janvier 1930 et arrivant à échéance, entre le 1^{er} juillet 1931 et le 30 juin 1932 inclus, seront suspendus. Les paiements ainsi différés, ainsi que les intérêts à 3 p. c. à partir du 1^{er} juillet 1933, seront remboursés en dix annuités égales entre le 1^{er} juillet 1933 et le 30 juin 1943.

3. — La Grande-Bretagne a consenti à suspendre le versement des sommes dues par la Belgique et la colonie du Congo en vertu des accords du 31 décembre 1925, et arrivant à échéance entre le 1^{er} juillet 1931 et le 30 juin 1932. Est suspendu également, pendant la même période, le versement de l'annuité prévue à l'article III de l'annexe I du Protocole de La Haye, en date du 31 août 1929.

Le paiement des sommes ainsi réservées s'effectuera, à partir du 1^{er} juillet 1933, en dix annuités égales calculées à un taux d'intérêt fixé à 3 p. c.

4. — Dès que le Congrès américain aura ratifié la proposition du Président Hoover, un même arrangement sera conclu avec le gouvernement américain, en ce qui regarde le versement des sommes dues en vertu de la convention du 18 août 1925.

5. — Aux termes d'un accord intervenu avec le gouvernement allemand, les paiements résultant de la Convention du 13 juillet 1929 relative aux marks, ne seront pas interrompus pendant la période de suspension des dettes inter-gouvernementales.

6. — De l'annuité inconditionnelle prévue au plan Young, et dont le sort est réglé comme il est dit ci-dessus, la Belgique est assurée de recevoir une part égale à son pourcentage dans l'annuité totale de réparation due par l'Allemagne pendant la période du 1^{er} juillet 1931 au 30 juin 1932. A concurrence d'environ 4.000.000 de RM., cette part lui sera versée en espèces; le surplus, soit environ 34.700.000 RM., sera représenté par des certificats constatant le droit de la Belgique dans le service d'intérêt et d'amortissement des bons créés par la Reichsbahn, et dont il a été question ci-dessus.

7. — En vertu d'un accord particulier, est reporté au 1^{er} juillet 1932, le paiement d'une somme de 600.000 RM. environ due par le Japon à la Belgique du chef de la nouvelle répartition des cinq dernières mensualités de la dernière annuité Dawes.

* * *

Quelles sont, pour la Belgique, les conséquences de ces diverses mesures ?

Conformément à la proposition du président Hoover, elles suspendent le paiement des dettes de la Belgique et de sa colonie envers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Elles assurent, d'autre part, pendant la période du 1^{er} juillet 1931 au 30 juin 1932, les recettes ci-après :

Accord des marks	fr. 178.525.000
Part de la Belgique dans le service des bons de la Reichsbahn	331.845.000
Ensemble.	fr. 510.370.000

Comparé au solde net résultant de l'application du plan Young et des accords internationaux établis ci-dessus, soit 641.400.000

le résultat de la Conférence de Londres se chiffre par une diminution de recette pour le budget belge de fr. 131.030.000

En tenant compte de la suspension du paiement dû par la colonie du Congo, soit 44.290.000

la perte de recette, dans l'ensemble, se réduit à fr. 86.740.000

Ces explications étant données, voyons comment se présente en recettes et en dépenses le budget des réparations de 1932.

1. Recettes :

Les recettes de Réparation prévues au budget de 1931 s'élevaient à fr. 1.296.630.000

Celles escomptées en 1932 s'élèvent à 760.905.000

Diminution fr. 535.725.000

Cette diminution procède notamment :

a) Du fait que les recettes à provenir des arrangements consécutifs à la proposition du Président Hoover, et, à partir du 1^{er} juillet 1932, de l'application du plan Young, sont évaluées à 529.900.000 francs, suivant un décompte détaillé inséré dans les notes justificatives du budget. Cette prévision est inférieure de 44.100.000 francs à celle établie pour le budget de 1931.

b) De la circonstance que la somme de 500 millions de francs provenant du versement au budget du produit de la liquidation des biens séquestrés disparaît en 1932 du tableau des recettes de Réparation.

2. Dépenses :

Comparativement aux crédits alloués pour 1931, les dépenses prévues en 1932 s'établissent comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICE	Crédits votés pour 1931	Crédits proposés pour 1932
Dettes publiques	905.000.000	918.700.000
Travaux publics	29.680.000	—
Défense Nationale	804.000	—
Finances	271.169.930	110.316.930
Postes, télégraphes et téléphones	150.000	—
TOTAUX	1.207.808.930	1.029.016.930
Diminution :	178.792.000	—

Cette diminution frappe, en ordre principal, le crédit destiné au paiement des indemnités dues aux sinistrés. De 250 millions en 1931, ce crédit est réduit à 100 millions en 1932, comprenant le paiement en titres, à concurrence de 90 millions, le solde étant réservé aux paiements en espèces.

Suivant les dernières évaluations, il est à prévoir que les crédits demandés seront suffisants pour faire face aux liquidations qui arriveront en ordre utile en 1932. S'il subsiste à ce moment un solde, il sera peu impor-

tant et l'on peut dire, dès lors, que la réparation des dommages de guerre aux biens touche à sa fin.

D'ici peu de mois, en effet, le paiement des indemnités, tant en principal qu'en intérêts, sera terminé pour toutes les affaires qui auront fait l'objet d'une décision définitive, et pour lesquelles le remploi est effectué. Il ne restera plus alors à statuer que sur un nombre infime de dossiers litigieux.

Le total des indemnités allouées ou restant à régulariser pour des dommages aux biens ne dépassera guère 10 milliards, non compris les intérêts et indépendamment des dépenses faites directement par l'Office des régions dévastées, et qui sont de l'ordre de 1.500 millions de francs.

Quant aux indemnités liquidées aux victimes civiles de la guerre, elles atteignent environ 1.125 millions, dont 620 millions payés à l'intervention de la Caisse nationale des pensions de la guerre.

Comme corollaire de l'avancement des opérations de liquidation des dommages, une diminution de 10 millions 853.000 francs se constate dans les crédits destinés aux services de l'Office des dommages de guerre.

En outre, les dépenses sur les crédits précédemment alloués au Ministère des Travaux publics, à celui de la Défense nationale et à celui des Postes, Télégraphes et Téléphones, ont été transférées, suivant leur nature, au budget ordinaire ou au budget extraordinaire.

Par contre, une augmentation de crédit de 13 millions 700.000 francs s'avère nécessaire pour réaliser le paiement des pensions allouées aux victimes civiles et militaires de la guerre.

Rappelons à ce propos que le gouvernement précédent, préoccupé par la lourde charge que représentent, pour le budget de l'Etat, les pensions de toute nature, constitua une commission, avec la mission d'étudier le régime général des pensions et de suggérer des mesures propres à prévenir et à supprimer les abus.

Ses études se sont étendues aux pensions de vieillesse, aux pensions des invalides de la guerre, civils et militaires, à celles de leurs veuves, orphelins et ascendants, ainsi qu'aux pensions de retraite : pensions coloniales, pensions militaires et pensions des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Elles ont fait l'objet d'un examen approfondi de la part du gouvernement.

En ce qui regarde le paiement des pensions de guerre, les prévisions s'établissent comme suit :

1° Pensions militaires d'invalidité . . .	fr. 500.000.000
2° Pensions de veuves et d'orphelins de militaires	113.800.000
3° Allocations aux ascendants de militaires	62.000.000
4° Rentes pour chevrons de front	127.000.000
5° Rentes dans les ordres nationaux	5.500.000
6° Allocations aux victimes civiles de la guerre	136.700.000
7° Dotations aux enfants des combattants	2.500.000
Total fr.	947.500.000
A réduire par suite de la baisse escomptée de l'index	28.800.000
Reste fr.	918.700.000

Le gouvernement a estimé qu'il ne pouvait être question de porter atteinte aux droits reconnus par la législation existante, aux invalides de la guerre, civils et militaires, et à leurs ayants droit. Mais il est décidé à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application stricte de cette législation et pour redresser les abus auxquels a pu donner lieu son application.

A cette fin, une commission sera incessamment créée, aux travaux de laquelle les grandes associations intéressées seront appelées à coopérer.

De nombreuses compressions et la diminution des charges financières de la Poste ont permis de réduire les dépenses de plus de 39 millions de francs par rapport aux crédits votés en 1931.

A noter encore que, par suite d'un accord intervenu entre la Société Nationale des Chemins de fer belges et l'administration des Postes, le service des « petits colis » de la première et le service des « colis postaux » de la seconde, seront fusionnés en un seul service dit des « colis postaux » qui se fera en coopération, mais dont les charges seront supportées entièrement par la Société Nationale des Chemins de fer. La Poste sera rémunérée des prestations qu'elle fournira; sur la base de cet accord, et suivant les prévisions établies, les résultats financiers pour la Poste ne seront pas moins favorables sous le nouveau régime que sous l'ancien.

* * *

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Les recettes extraordinaires sont évaluées pour l'exercice 1932 à 50.470.000 francs.

Parmi celles-ci, le produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles ne figure que pour 8 millions, l'administration des Domaines estimant que le moment est mal choisi pour procéder à des réalisations importantes.

Les autres recettes consistent principalement dans le capital amorti ou rétrocédé des obligations de l'A. N. I. C. appartenant à l'Etat, dans les remboursements à effectuer soit par la colonie, soit par la Ville d'Anvers, conformément aux conventions en vigueur.

A noter que la recette à provenir de l'exploitation des services frigorifiques a été transférée au budget ordinaire, lequel supporte, d'ailleurs, les charges de ce service.

Ainsi qu'il est dit plus haut, la crise économique et la situation du marché des capitaux ont amené le gouvernement, au moins momentanément, à restreindre notablement le programme des travaux de premier établissement.

Le budget extraordinaire de 1932 ne contient donc que les crédits nécessaires à l'exécution des travaux en cours.

Le Fonds des Grands Travaux est doté d'un crédit de 150 millions de francs. Ce Fonds a obtenu, depuis 1928, un ensemble de crédits de 927 millions de francs; au 31 décembre prochain, il subsistera sur ce total un solde probable de 225 millions de francs, lequel, ajouté au crédit prévu ci-dessus, permettra d'assurer, jusqu'à

la fin de l'année 1932, le financement des travaux en cours.

De même, le reliquat du crédit ouvert en 1931 au Département de la Défense nationale sera suffisant pour effectuer, pendant toute l'année prochaine, les travaux défensifs dont le programme a été arrêté; aucun nouveau crédit n'est dès lors nécessaire en 1932.

Les travaux qui intéressent l'hygiène publique et ceux relatifs à la construction ou à l'aménagement de bâtiments scolaires, précédemment répartis entre les budgets ordinaire et extraordinaire, ont été concentrés pour leur totalité à ce dernier budget. Cette solution est justifiée par le caractère de premier établissement de ces divers travaux.

Le tableau ci-après met en parallèle les crédits extraordinaires alloués en 1931 et les mêmes crédits proposés pour 1932.

MINISTÈRES	Crédits alloués pour 1931	Crédits demandés pour 1932
Affaires étrangères.....	300.000	—
Intérieur et Hygiène....	—	11.000.000
Sciences et Arts.....	18.200.000	42.105.000
Travaux publics.....	342.410.000	229.910.000
Industrie, Travail et Prévoyance Sociale.....	4.025.000	—
Défense Nationale.....	219.605.000	18.711.000
Finances.....	15.815.000	4 900.000
Transports.....	2 625. 00	3.665.000
Travaux exceptionnels..	83.000.000	—
TOTAUX.....FR.	685.980.000	310.291.000
Diminution :		375.689.000

Dépenses de premier établissement.

1° Des transports.

Les crédits pour dépenses d'outillage s'élevant à 27.760.000 francs en 1931, ont été réduits en 1932 à 13.550.000 francs.

Ils seront affectés par l'administration de la Marine à l'acquisition de matériel nouveau et par l'Administration de l'Aéronautique à l'agrandissement et à l'aménagement des aérodromes existants.

2° Des Postes, Télégraphes, Téléphones.

Ces dépenses se montent à 19.460.200 francs en 1932 contre une prévision de 52.848.600 francs votée pour 1931.

Ces crédits sont destinés exclusivement aux dépenses de premier établissement de l'Administration des Postes : construction, acquisition, parachèvement d'immeubles destinés aux bureaux de postes et à l'Office des chèques-postaux, qui prend chaque jour une importance de plus en plus grande.

Il est intéressant de signaler pour finir que, compte tenu du boni du budget ordinaire, la somme qu'il faudra emprunter pour faire face aux dépenses extraordinaires et de premier établissement prémentionnées sera de beaucoup inférieure au montant des amortissements de la dette publique qui seront opérés au cours de l'exercice, et qui sont évalués à 800 millions de francs.

CHRONIQUE

Le marché mondial du bœuf. — Le département de l'agriculture des Etats-Unis vient de publier son étude annuelle sur l'importance du cheptel bovin mondial et le commerce international de la viande de bœuf.

Pour trente-quatre pays, des recensements relatifs à 1930 donrent un total de 178 millions de têtes de bétail, soit une augmentation de 3 p. c. par rapport à 1929 et de 8 p. c. par rapport à l'avant-guerre.

Cette augmentation de 3 p. c. a tenu principalement à un accroissement des cheptels des pays consommateurs en Europe, en Afrique et en Asie, la plupart des pays de grande exportation de l'hémisphère austral ayant, d'autre part, enregistré des diminutions. Le troupeau de l'Europe, la Russie exceptée, semble avoir retrouvé, avec 103 millions de têtes, son niveau d'avant-guerre : « L'an dernier, les abatages des bovins (et aussi d'animaux de ferme d'autres espèces) ont été très nombreux en Russie, les paysans ne voulant pas entrer dans les fermes collectives : le troupeau a diminué de 20 p. c., tombant de 67,2 millions de têtes à 53,8 millions ».

Les statistiques d'abatage de 13 pays montrent qu'en 1930 la production de la viande de bœuf a été inférieure d'environ 1 p. c. à la production de 1929 : il y a eu augmentation dans deux grands pays exportateurs seulement : l'Uruguay et l'Australie; les autres : Argentine, Nouvelle-Zélande, Canada et Brésil, ont enregistré des diminutions.

Durant le premier semestre de 1931, ce mouvement a continué : dans neuf pays, les abatages ont diminué de 3 p. c. par rapport au premier semestre de 1930 et la production de la viande de 1 p. c. seulement, ce qui montre que les abatages ont porté sur des animaux d'un poids plus fort. Si on met à part les Etats-Unis, les proportions ci-dessus indiquées s'élèvent à 7 p. c. et 5 p. c. respectivement. Il y a eu réduction dans trois des plus grands pays exportateurs : l'Argentine, l'Uruguay et la Nouvelle-Zélande, et augmentation aux Etats-Unis, au Canada et en Australie.

En ce qui concerne la consommation de la viande de bœuf en 1930, il n'y a eu, par rapport à 1929, augmentation qu'en France; partout ailleurs, notamment dans le Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis, au Canada, il y a eu diminution. « En fait, dans tous les pays, la consommation individuelle de la viande de mouton et d'agneau a augmenté l'an dernier... La consommation par tête de viande de porc a été plus faible aux Etats-Unis et au Canada, mais plus forte en Allemagne et en France. »

Consommation individuelle mondiale de viande.

(En livres)

ANNÉES	Bœuf et veau	Mouton et agneau	Porc et sain- doux	Total
Avant-guerre	49,2	9,5	47,0	105,7
Moyenne 1921-1925.	48,0	6,9	37,8	92,7
1926	49,6	7,8	37,2	94,6
1927	45,6	7,3	39,5	92,4
1928	45,0	7,0	39,2	91,2
1929	44,3	7,2	36,6	88,1
1930 (provisoire)...	48,0	8,0	39,5	95,5

Le rédacteur du document ci-dessus analysé a présenté comme suit les principaux traits de la situation, au moment présent, de l'industrie de la viande de bœuf et de veau : 1° les troupeaux nationaux sont plus importants que l'an dernier dans l'Amérique du Nord et en Europe, mais probablement moins importants dans l'hémisphère austral; 2° les exportations de viande de bœuf vont en diminuant par rapport à celles de l'année dernière; 3° les prix sont sensiblement inférieurs, à la fois dans les pays de production et dans les pays de consommation.

Aux Etats-Unis, la demande continue à être faible, bien que le nombre des abatages soit légèrement plus élevé que l'année dernière. Depuis dix-huit mois, l'industrie américaine de la viande de bœuf a subi deux des plus fortes crises de prix que l'on ait enregistrées : le prix le plus bas des vingt dernières années a été constaté en mai 1931; récemment, une certaine reprise a eu lieu. Les importations de bétail du Canada et du Mexique et de viande de bœuf du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Amérique du Sud ont été très réduites en 1931.

En Europe, le Royaume-Uni et la France sont les seuls pays grands consommateurs de viande de bœuf de l'hémisphère austral qui en aient importé davantage en 1931 qu'en 1930.

L'Argentine et l'Australie ont bénéficié presque entièrement de l'accroissement des importations britanniques; à Londres, le prix de la viande argentine en juillet 1931 a été plus bas qu'en aucun autre mois de juillet depuis 1924; la France également a importé cette année plus de viande de bœuf d'Argentine; mais, dans les autres pays de l'Europe continentale, les débouchés pour la viande de bœuf d'outremer ont été restreints.

La dépression agricole au Danemark (1). — C'est toujours avec la plus grande attention que nous suivons l'évolution économique du Danemark : ce pays, on le sait, vit presque exclusivement d'une agriculture fortement industrialisée, exportatrice et productrice de produits de qualité. Cette agriculture fait concurrence à la nôtre sur maints marchés extérieurs et, notamment, en Allemagne et en Angleterre. Le beurre danois est importé chez nous en quantités croissantes et les laitiers de ce pays exportent périodiquement chez nous les vaches réformées, sacrifiées à bas prix à la boucherie. En outre, des conditions semblables de développement au Danemark et en Flandre ne nous permettent pas d'être indifférents à la crise danoise : celle-ci est un avertissement à l'industrialisation exagérée de l'agriculture, à la nécessité de ne pas abuser du crédit, de ne pas compter exclusivement sur un marché, de suivre les mouvements de « valorisation » des produits de la ferme qui se manifestent en France et en Grande-Bretagne. L'agriculture belge doit sans cesse perfectionner ses produits exportables ; elle ne doit pas se développer quantitativement, sans marquer parfois un temps d'arrêt.

La dépendance exclusive à l'égard d'un marché d'exportation, ainsi que les dangers de cette situation, se montrent bien par l'abandon de l'étalon-or par le Danemark, obligé de suivre l'Angleterre.

Après une période extrêmement brillante, le fermier danois connaît aujourd'hui des heures difficiles. Le rendement net de l'agriculture est tombé tout d'abord de 8 p. c. en 1921 à 1,8 p. c. en 1925. Les réformes privées, le contrôle d'Etat sur la qualité des exportations : œufs, beurre, bacon, relevèrent le profit du capital agricole à 6,5 p. c. en 1928 et 5,8 p. c. en 1929.

Mais en 1930, l'accentuation de la baisse des prix en Grande-Bretagne fit plus que compenser l'accroissement des exportations de produits danois : le bacon baissa de 40 p. c., les œufs et le beurre de 30 p. c.

Il est vrai que la baisse des prix du maïs et des céréales a fortement avantagé l'agriculteur danois, mais la concurrence des Dominions est de plus en plus sensible et la préférence pour les produits anglais en

(1) Cfr. « Bulletin », n° 5, Vol. II, 10 septembre 1931

Grande-Bretagne devient un facteur avec lequel il faut compter.

La main-d'œuvre agricole est nécessaire, bien que les neuf dixièmes des fermes soient exploitées en faire-valoir direct. L'importation de journaliers polonais a été interdite et, alors que l'indice des prix de détail est à 159, celui des salaires oscille autour de 260. Il faut également tenir compte des charges hypothécaires. La propriété agricole danoise est endettée à concurrence de 60 p. c. ; la proportion des dettes échues et non remboursées est inquiétante et il est peu probable que le gouvernement viendra au secours des associations de crédit agricole.

Le fermier danois se trouve donc dans une situation critique et « The Economist » du 24 octobre estime qu'il clôturera l'année par une perte effective et que le remboursement des crédits sera impossible dans bien des cas. L'instauration d'un régime protectionniste en Grande-Bretagne provoquerait l'effondrement de l'agriculture danoise qui n'aurait aucun moyen de représailles, vu le faible courant des exportations anglaises vers le Danemark.

Le remède à appliquer : perfectionnement des organismes de vente et d'achat, intensification de la culture et limitation de la production porcine par décision gouvernementale, sera lent à faire sentir ses effets. Remarquons que cette dernière solution : la restriction de l'élevage du porc par décision du pouvoir central, constitue une innovation à suivre de près, car elle montre que la valorisation artificielle des produits atteint maintenant les biens de qualité (qualitätsbestimmten), de consommation courante, venant des produits fabriqués, des matières premières et des produits de consommation standardisés (preisbestimmten).

ERRATUM.

Bulletin du 10 novembre 1931, n° 9, vol. II.

Page 333, 2^e colonne, au lieu de : Le taux du report ou du déport tend à correspondre à l'écart des taux positifs ou négatif existant entre l'intérieur et l'étranger.

Lire : Le taux du report ou du déport tend à correspondre à l'écart des taux — positif ou négatif — existant entre l'intérieur et l'étranger.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES

La quinzaine a été caractérisée par un raffermissement du dollar sur plusieurs marchés. Le nôtre, après avoir d'abord, simplement accusé, par ricochet, le mouvement de hausse, l'a par quelques achats accentué ces jours-ci. Au cours des dernières séances l'avance s'est développée graduellement jusqu'au cours de 7,2150 environ. Recherché également, mais dans une proportion moindre, le franc français s'est relevé pendant la même période de 28,18 1/4 à 28,23.

Les autres devises ont été, dans l'ensemble, plutôt délaissées, à l'exception du Reichsmark qui a eu un marché relativement actif. Poursuivant sa reprise de la quinzaine précédente, celui-ci est parvenu à s'inscrire, à la fin de la semaine passée, à 171,38, venant de 170. La livre s'est tenue avec peine légèrement au delà de 27 belgas. Refoulé de 289,18 à 288,80 durant la deuxième décade du mois, le change sur Amsterdam s'est ensuite redressé jusqu'à 289,58. La devise suisse s'est maintenue constamment au delà de 140.

La lire italienne, solidement établie autour de 37,10, a été l'objet d'échanges réguliers. La peseta s'est au contraire mollement défendue, autour de 61,65.

Le groupe des couronnes scandinaves est en nouveau recul. La perte est particulièrement lourde pour le Stockholm, qui s'est replié de 155,75 à 145,50. L'Oslo et le Copenhague ont fléchi respectivement de 152,75 et 155,25 à 146,25 et 147,50. Le dollar canadien ne s'est pas écarté du cours de 6,40. La cotation du Prague, un moment interrompue en raison des restrictions imposées au commerce des devises en Tchécoslovaquie, a été reprise à 21,30; le cours s'est ensuite relevé jusqu'à 21,40. Pratiquement sans contact avec l'étranger par suite des entraves mises à l'exportation des capitaux en Autriche et en Hongrie, le Schilling et le Pengo sont, de ce fait, toujours tenus à l'écart des transactions officielles de notre marché.

La livre à trois mois a été plutôt offerte. Le déport s'est élargi de 15 à 25 centièmes de belga. Quant au cours du franc français pour une même période, il ne s'est guère écarté du cours du comptant.

Les disponibilités à vue sont toujours abondantes. Le taux de l'argent au jour le jour n'a pas dépassé 1 p. c. Sur le marché de l'escompte hors banque, on a enregistré quelques transactions à 2 7/16 p. c.

Le 23 novembre 1931.

MARCHE DES TITRES

Comptant.

Les dispositions au marché du comptant n'ont pas varié pendant cette dernière quinzaine.

A l'exception des rentes et des valeurs d'électricité, qui se montrent soutenues, la cote se ressent généralement du manque de contre-partie aux offres pourtant réduites, et la plupart des cours s'inscrivent, au 19 no-

vembre, en régression par rapport au 3 novembre, ainsi qu'on en jugera par le tableau comparatif ci-après :

Aux rentes : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 66,75-67; 5 p. c. Restauration Nationale, 91,50-89,50; 5 p. c. Emprunt Belge Intérieur 1920 (titres de 25.000), 487,50-483,75; 5 p. c. Dette Belge 1925, 84,35-85,50; 6 p. c. Consolidé 1921, 97,30-96,50.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 5000-5300; Banque du Congo Belge, 1520-1870; Banque Belge pour l'Étranger, 745-700; Banque de Bruxelles, 650-680; Banque Nationale de Belgique, 2760-2710; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 3025-3000; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 797,50-785; part de réserve Société Générale de Belgique, 4200-4325.

Aux entreprises mobilières, immobilières, hypothécaires et hôtelières : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 14175-14000; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 9250-10200; Immobilière Bruxelloise, 4900-4820; action privilégiée Industrielle Pastorale Belge Sud Américaine, 910-912,50.

Aux chemins de fer et canaux : action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 4700-4725; Chemins de fer belges (titre unitaire), 468-470; part de fondateur Congo, 4850-5075; action privilégiée 6 p. c. Katanga, 857,50-842,50; action de jouissance Welkenraedt, 17475-19000.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de dividende Bruxellois, 4310-4480; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 465-545; part sociale Le Caire, 560-665; action de dividende Pays de Charleroi, 980-960.

Aux tramways et électricité (Trusts) : part sociale Bangkok, 685-725; part sociale Compagnie Belge des Chemins de fer et Entreprises, 910-975; part de fondateur Electricité du Littoral, 2300-2050; part de fondateur Electrorail, 4120-4200; action ordinaire Sofina, 11300-11200.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : action de jouissance Electrique Anversoise, 3710-3640; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 11025-10000; action de dividende Electricité de l'Escaut, 6800-6650; 10^e part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 6300-7025; part de fondateur Electricité de Seraing et Extensions, 7975-7775; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10250-9950.

Aux industries métallurgiques : Baume et Marpent, 3100-3740; Cockerill, 970-1085; Espérance-Longdoz, 2260-2610; Ougrée-Marihaye, 1470-1655; Providence, 6875-7000; Sambre-et-Moselle, 1800-2330; Thy-le-Château-Marc., 2700-3200.

Aux charbonnages : Bonne-Espérance à Lambusart, 1450-1530; Centre de Jumet, 3190-3210; Mariemont-Bascoup, 3525-3425; Noël-Sart-Culpart, 9900-9750; Nord de Gilly, 12100-11300; Wérister, 4500-4525.

Aux **zincs, plombs et mines** : part sociale Overpelt-Lommel-Corphalie, 495-485; part sociale Métallurgique de Prayon, 920-900; 1/10^e action Vieille-Montagne, 1710-1750.

Aux **glaceries** : Auvelais, 11600-12800; Charleroi, 3300-3460; Saint-Roch, 16475-16200.

Aux **industries textiles et soieries** : part sociale En-sivaloise, 1525-1630; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 1810-1950; Linière Gantoise, 3400-3715; Linière La Lys, 8500-9000.

Aux **produits chimiques** : Auvelais, 1045-1095; part de fondateur Industries Chimiques, 1300-1375; action de capital Sidac, 3250-3325; Vedrin, 587,50-680.

Aux **valeurs coloniales** : part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 3310-3550; action de capital Ciments du Katanga, 3700-3875; action de capital Compagnie pour le Commerce et l'Industrie du Congo, 2120-2530; action ordinaire Katanga, 27050-28500; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2920-2945.

A l'**alimentation** : action de capital Minoteries et Elévateurs à Grains, 1575-1550; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 5075-5175.

Aux **brasseries** : Brasseries d'Ixelles, 3870-3710.

Aux **industries diverses** : 9^e ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 3850-4000; part sociale Englebert, 2100-2180; part de fondateur Grands Magasins de l'Innovation, 3175-3025; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 2100-2200.

Aux **papeteries** : Papeteries de Gastuche se répète à 400; Papeteries de Saventhem, 1075-1010.

Aux **actions étrangères** : Crédit Foncier de Santa-Fé, 1100-920; action de dividende Cairo-Héliopolis, 1945-2270; Chade, 6905-6650; Société Madrilena de Tranvias, 1185-1200; 20^e part de fondateur Ateliers de Construction du Nord de la France, 1085-1075; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 16075-15875; part bénéficiaire Electricité de Paris, 23400-21700; part bénéficiaire Parisienne, 2295-2210; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 4750-5025; part sociale Arbed, 2825-2900.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 1850-1845; Barcelona Traction, 262,50-280; Brazilian Traction, 387,50-400; Héliopolis, 1422,50-1495; Pétrofina, 540-527,50; Royal Dutch, 1920-1875; Securities, 347,50-355; action privilégiée Sidro, 350-345; action privilégiée Soie de Tubize, 263,75-273,75; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2905-2885.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
<i>a) La dernière quinzaine :</i>							
6 novembre 1931	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,875	1,00
7 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	1,00	1,00
9 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	1,00
10 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,875	1,00
12 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	1,00
13 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	1,00
14 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	1,00	1,00
16 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,875	0,875
17 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	1,00
18 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,75	0,75
19 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	0,875	0,875
20 —	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	1,00	1,00
<i>b) Les derniers mois : (1)</i>							
1929	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324	2,8473
1930	2,95	3,45	4,12	2,7807	3,1910	1,6421	1,5903
1930 Août	2,50	3,—	3,50	2,4375	2,625	1,073	1,073
Septembre	2,50	3,—	3,50	2,3918	2,60	0,885	0,899
Octobre	2,50	3,—	3,50	2,2662	2,4844	0,968	1,009
Novembre	2,50	3,—	3,50	2,0450	2,25	1,—	1,045
Décembre	2,50	3,—	3,50	2,3425	2,6363	1,394	1,572
1931 Janvier	2,50	3,—	3,50	2,375	2,741	1,091	1,144
Février	2,50	3,—	3,50	2,3125	2,5521	1,078	1,078
Mars	2,50	3,—	3,50	2,25	2,50	1,034	1,043
Avril	2,50	3,—	3,50	2,25	2,50	0,776	0,781
Mai	2,50	3,—	3,50	2,1956	2,4432	0,793	0,913
Juin	2,50	3,—	3,50	2,125	2,375	0,942	0,966
Juillet	2,50	3,—	3,50	2,145	2,375	1,156	1,275
Août	2,50	3,—	3,50	2,4125	3,0937	1,045	1,120
Septembre	2,50	3,—	3,50	2,4375	3,25	0,928	0,910
Octobre	2,50	3,—	3,50	2,4375	—	1,181	1,241

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 20 novembre 1931 { sur les valeurs au comptant .. 5,50 %
sur les valeurs à terme 5 %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. — Taux des dépôts en banque au 20 novembre 1931.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,—	2,—	—	2,10	2,20	2,20	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,—	2,—	2,10	2,20	2,20	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,07	—	—	2,20	2,20	2,20	2,20	—	—
Algemeene Bankvereniging (en Volksbank van Leuven	1,—	2,—	—	2,10	2,20	2,20	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	2,50	2,75	3,—	3,25	3,25	3,25

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse d'Epargne sous la garantie de l'Etat : 3 p. c. jusqu'à 20.000 francs; 2 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES 1931	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	GENÈVE	MADRID	ITALIE	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MONTRÉAL	BERLIN	VIENNE	VARSOVIE	BUDAPEST	LETTONIE
	1 £ = 35 belgas	100 fr. = 28,1773 b.	1 \$ = 7,19193 b.	100 fl. = 289,088 b.	100 fr. = 138,77 b.	100 P. = 138,77 b.	100 lires = 37,852 b.	100 cr. = 192,736 b.	100 cr. = 192,736 b.	100 cr. = 192,736 b.	100 Ks = 21,3086 b.	1 \$ = 7,19193 b.	100 M. = 171,321 b.	100 sch. = 101,20 b.	100 zl. = 80,66 b.	100 pengö = 125,79 b.	100 Lat = 138,7702 b.
6-11	27,01	28,154	7,16625	289,18	139,825	62,70	37,15	155,75	152,75	155,25	21,2725	6,30	170,—	—	80,31	—	139,—
9-11	27,—	28,1725	7,167	288,99	140,09	62,75	37,—	155,50	152,50	155,—	21,295	6,25	169,93	—	80,25	—	139,—
10-11	27,30	28,19	7,1695	289,11	140,175	62,90	37,05	155,50	154,—	155,50	—	6,40	170,—	—	80,50	—	140,—
12-11	27,21	28,205	7,175	289,17	140,20	62,45	37,15	152,75	151,50	154,75	—	6,45	169,79	—	80,55	—	—
13-11	27,14	28,195	7,182	289,07	140,23	62,35	37,10	152,—	150,25	154,25	21,30	6,425	170,25	—	80,51	—	—
16-11	27,07	28,1825	7,1965	288,80	140,—	62,25	37,05	153,50	150,25	153,50	21,30	6,40	171,—	—	80,65	—	—
17-11	27,28	28,185	7,20	289,20	140,10	62,15	37,15	150,—	149,75	150,50	21,35	6,30	171,—	—	80,625	—	140,—
18-11	27,18	28,2125	7,204	289,45	140,05	61,675	37,20	148,50	149,50	150,25	21,37	6,38	170,95	—	80,70	—	—
19-11	27,165	28,2225	7,21125	289,57	140,05	61,50	37,15	148,75	147,—	149,—	21,35	6,38	171,2997	—	80,70	—	—
20-11	27,04	28,23	7,2125	289,58	140,175	61,65	37,20	145,50	146,26	147,50	21,40	6,40	171,38	—	80,75	—	—

II. — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienne
1929	34,902	28,142	7,1859	288,59	138,55	105,48	37,612	192,50	171,09	101,03
1930	34,844	28,126	7,1662	288,25	138,89	83,72	37,534	192,46	170,95	101,03
1930 Août	34,829	28,130	7,1507	288,10	139,04	77,83	37,458	192,30	170,83	101,06
Septembre	34,854	28,158	7,1688	288,81	139,14	76,84	37,543	192,64	170,80	101,21
Octobre	34,843	28,134	7,1708	288,98	139,26	74,16	37,546	192,56	170,70	101,15
Novembre	34,829	28,163	7,1716	288,58	139,03	80,81	37,535	192,42	170,91	100,99
Décembre	34,770	28,130	7,1592	288,30	138,87	77,28	37,501	192,09	170,70	100,83
1931 Janvier	34,819	28,121	7,1721	288,54	138,85	74,73	37,543	191,96	170,51	100,80
Février	34,846	28,112	7,1717	287,89	138,39	73,17	37,547	192,01	170,50	100,81
Mars	34,881	28,100	7,1795	287,82	138,16	77,05	37,612	192,28	170,94	100,87
Avril	34,948	28,119	7,1911	288,69	138,50	74,87	37,658	192,59	171,25	101,11
Mai	34,956	28,109	7,1865	288,76	138,60	71,82	37,627	192,66	171,08	101,03
Juin	34,934	28,119	7,1805	288,96	139,29	69,26	37,591	192,47	170,43	100,80
Juillet	34,818	28,096	7,1677	288,65	139,22	66,87	37,494	191,88	170,05	100,35
Août	34,849	28,119	7,1750	289,26	139,81	63,16	37,529	191,91	—	100,71
Septembre	32,597	28,188	7,1806	288,97	139,95	64,71	36,893	187,39	—	100,48
Octobre	27,781	28,123	7,1425	288,92	140,02	63,88	36,926	166,25	166,41	88,97

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
A 1 mois :								
6 novembre 1931	—	D 0,060	R 0,004	—	—	D 0,015	D 1,—	—
7	D 0,060	—	R 0,006	—	D 0,020	D 0,015	—	—
9	D 0,060	D 0,050	pair	R 0,010	D 0,020	D 0,010	D 1,20	D 0,80
10	D 0,055	D 0,045	pair	R 0,010	D 0,020	D 0,010	D 1,—	D 0,60
12	D 0,055	—	R 0,005	—	D 0,016	—	D 0,40	—
13	D 0,060	D 0,055	R 0,005	R 0,010	—	D 0,014	D 0,40	—
14	D 0,070	D 0,060	R 0,005	R 0,010	D 0,020	D 0,010	—	D 0,80
16	D 0,065	—	—	pair	—	D 0,015	D 0,50	—
17	D 0,075	D 0,065	R 0,005	R 0,015	D 0,025	D 0,015	D 0,60	D 0,40
18	D 0,080	D 0,070	pair	R 0,010	D 0,020	D 0,010	D 0,80	D 0,60
19	D 0,080	D 0,070	D 0,010	pair	D 0,024	D 0,016	D 1,20	D 0,80
20	—	D 0,090	—	D 0,006	—	D 0,024	—	D 0,60
A 3 mois :								
6 novembre 1931	—	D 0,160	R 0,014	—	—	D 0,045	D 2,00	—
7	—	D 0,170	R 0,014	—	D 0,050	—	—	—
9	D 0,170	D 0,160	R 0,005	R 0,015	D 0,060	D 0,050	D 2,20	D 1,80
10	D 0,150	D 0,140	R 0,005	R 0,015	D 0,040	D 0,030	D 1,80	D 1,40
12	D 0,155	—	R 0,025	—	D 0,040	—	D 1,20	—
13	D 0,160	D 0,155	R 0,020	R 0,030	D 0,040	D 0,030	D 0,80	—
14	D 0,170	D 0,160	R 0,020	R 0,025	D 0,050	D 0,040	—	D 1,60
16	—	D 0,175	—	R 0,025	—	D 0,040	D 1,00	—
17	D 0,200	D 0,190	R 0,015	R 0,025	D 0,060	D 0,050	D 1,20	D 0,80
18	D 0,240	D 0,220	R 0,005	R 0,015	D 0,060	D 0,040	D 1,40	D 1,00
19	D 0,250	D 0,230	pair	R 0,008	D 0,052	D 0,048	D 2,00	D 1,60
20	—	D 0,250	—	D 0,006	—	D 0,040	—	D 2,—

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs.)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir journalier moyen des titulaires	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1929 Moyenne mensuelle	(*) 249.121	1.900	4.082	9.779	4.051	9.785	27.698	87,1
1930 Moyenne mensuelle	(*) 274.438	2.070	4.127	9.820	4.114	9.827	27.889	87,1
1930 Août	264.428	1.942	3.882	9.074	3.881	9.074	25.912	86,9
Septembre	266.150	1.994	3.805	9.058	3.791	9.058	25.713	86,9
Octobre	268.314	2.106	4.401	10.125	4.269	10.111	28.906	86,6
Novembre	270.218	2.151	3.617	8.799	3.690	8.788	24.894	86,7
Décembre	274.438	2.225	4.204	10.024	4.116	10.032	28.376	87,2
1931 Janvier	277.020	2.185	4.238	9.537	4.190	9.548	27.513	86,0
Février	279.270	2.163	3.560	8.674	3.661	8.689	24.584	87,0
Mars	281.129	2.106	3.857	9.103	3.761	9.120	25.841	87,1
Avril	282.579	2.233	4.044	9.400	4.007	9.416	26.867	86,5
Mai	284.217	2.204	3.687	8.923	3.716	8.935	25.260	87,2
Juin	285.998	2.206	3.719	9.167	3.793	9.174	25.853	87,2
Juillet	287.495	2.112	4.113	9.072	4.057	9.082	26.324	85,8
Août	289.032	2.102	3.570	8.607	3.618	8.602	24.397	86,9
Septembre	290.671	2.075	3.618	8.575	3.647	8.570	24.411	86,8
Octobre	292.708	2.146	4.425	9.301	4.146	9.312	27.185	85,5

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYÉS AUX EFFETS PRÉSENTÉS A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(en milliers de francs)		
Année 1929	1.509.718	85.168	5,64	12.664.998	263.518	2,08
Année 1930	1.603.302	109.081	6,80	10.507.875	366.552	3,49
1930 Août	130.201	8.928	6,86	723.589	35.452	4,90
Septembre	119.320	8.559	7,17	665.636	27.577	4,14
Octobre	122.661	8.250	6,73	645.348	21.564	3,34
Novembre	124.389	8.472	6,81	587.287	21.758	3,70
Décembre	121.071	9.641	7,96	641.629	28.158	4,39
1931 Janvier	121.773	10.291	8,45	759.515	27.578	3,63
Février	106.209	9.341	8,79	586.093	25.970	4,43
Mars	108.725	8.644	7,95	667.158	25.657	3,85
Avril	118.471	8.238	6,95	519.347	22.872	4,40
Mai	119.462	8.718	7,30	503.905	22.786	4,52
Juin	120.951	9.104	7,53	526.882	22.825	4,33
Juillet	121.996	9.313	7,63	525.307	21.419	4,08
Août	117.073	9.594	8,19	522.392	22.927	4,38
Septembre	116.290	9.384	8,07	614.865	25.425	4,14
Octobre	141.344	11.000	7,78	733.619	31.317	4,27

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIÉES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1929	1930	1931	1929	1930	1931
Première période	105	138	222	34	39	79
Deuxième période	105	144	174	22	39	48
Troisième période	95	137	158	23	46	43
Quatrième période	139	156		23	71	

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)
1929 Moyenne mensuelle	38 (2)	409	40.293	181	27.068	20	250 (2)	1.263	304
1930 Moyenne mensuelle	38 (2)	394	37.834	174	25.765	20	250 (2)	634	157
1930 Août	38	362	34.954	159	23.928	18	250	480	167
Septembre	38	377	38.114	169	25.958	22	250	541	127
Octobre	38	400	42.069	178	29.324	23	250	524	153
Novembre	38	360	34.110	157	23.170	18	250	482	106
Décembre	38	399	35.941	179	24.435	21	250	412	120
1931 Janvier	38	376	33.087	169	22.496	20	250	415	101
Février	38	343	29.636	156	20.568	19	250	701	118
Mars	38	366	35.577	165	25.450	22	250	587	134
Avril	38	360	32.311	159	22.374	20	250	424	124
Mai	38	355	33.565	155	23.744	17	250	377	94
Juin	38	379	34.131	167	24.420	22	250	511	92
Juillet	38	374	37.360	163	26.370	21	250	517	150
Août	38	344	26.204	149	17.113	21	250	302	73
Septembre	38	352	30.292	152	20.654	22	250	414	92
Octobre	38	383	30.354	168	21.159	22	250	462	91

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1929 Moyenne mensuelle	72,1	216,8	6,7	295,6	255,6	40,0	86,46
1930 Moyenne mensuelle	81,2	206,9	5,9	294,0	267,3	26,7	90,93
1930 Août	117,7	193,4	5,7	316,9	266,6	50,3	84,14
Septembre	102,7	202,8	5,6	311,1	262,2	48,9	84,29
Octobre	79,7	215,9	5,5	301,1	263,5	37,6	87,49
Novembre	67,0	195,9	5,3	268,3	251,7	16,6	93,84
Décembre	65,7	191,2	6,1	263,0	270,8	-7,8	102,98
1931 Janvier	67,0	181,0	7,0	255,0	260,3	-5,3	102,07
Février	57,4	168,4	4,6	230,4	252,8	-22,4	109,73
Mars	65,6	198,4	5,0	269,0	264,8	4,2	98,44
Avril	71,3	187,9	4,7	263,9	255,5	8,4	96,82
Mai	77,0	176,0	4,6	257,6	250,6	7,0	97,20
Juin	73,8	184,8	5,1	263,7	250,8	12,9	95,09
Juillet	87,5	183,7	4,6	275,8	255,5	20,3	92,63
Août	98,2	175,9	4,5	278,6	251,3	27,4	90,18
Septembre	82,1	182,6	4,8	269,5	245,6	23,9	91,14
Octobre (chiffres provisoires...)	66,2	197,2	4,9	268,3	249,2	19,1	92,88

B. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1 000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000,000)	Tonnes totales (1 = 1 000)	Tonnes-km (1 = 1 000 000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat	Transit	Total
1929 Moyenne mensuelle	19.841	540	7.359	252	58	275	114	699
1930 Moyenne mensuelle	19.645	542	6.633	221	42	232	100	595
1930 Juin	19.673	564	6.196	204	41	217	104	566
Juillet	20.402	632	6.344	208	38	223	101	570
Août	20.619	650	6.093	203	37	214	95	549
Septembre	20.641	594	6.282	213	37	220	95	565
Octobre	19.937	541	7.021	232	41	235	90	598
Novembre	17.930	466	6.388	201	35	223	80	539
Décembre	18.886	488	6.117	194	38	218	77	527
1931 Janvier	17.902	461	5.790	189	35	218	79	521
Février	16.675	434	5.412	162	31	206	74	473
Mars	19.475	484	6.216	203	37	226	83	549
Avril	17.579	476	5.846	191	35	206	78	510
Mai	17.791	491	5.630	181	35	199	74	489
Juin	17.556	488	5.854	193	33	213	72	511
Juillet	18.042	535	5.951	206	38	205	73	522
Août	18.387	567	5.721	190	38	206	70	504

2° Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (1 = 1 000)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1929 Moyenne mensuelle	1.606	601	501	459	315	31	116	453	105
1930 Moyenne mensuelle	1.357	550	437	395	302	32	95	391	84
1930 Juin	1.225	545	463	381	253	27	90	367	83
Juillet	1.297	527	461	331	266	33	66	375	68
Août	1.295	535	428	367	287	26	49	341	58
Septembre	1.321	545	434	371	301	28	59	343	73
Octobre	1.480	608	401	417	335	29	40	354	74
Novembre	1.240	547	351	322	329	27	42	322	79
Décembre	1.254	578	342	313	288	26	209	346	72
1931 Janvier	1.502	649	341	347	267	24	197	382	75
Février	1.461	580	308	305	262	23	59	349	72
Mars	1.416	675	388	339	274	24	48	355	72
Avril	1.235	562	380	337	249	26	26	337	66
Mai	1.198	566	380	304	257	22	49	347	64
Juin	1.216	599	349	349	286	21	48	342	72
Juillet	1.239	620	361	324	253	21	43	360	74
Août	1.308	555	335	338	247	18	40	362	82

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1929 Moyenne mensuelle	518.112	131.745	181.305	699.417
1930 Moyenne mensuelle	475.997	112.654	155.262	631.259
1930 Août	443.510	107.413	162.177	605.687
Septembre ..	464.506	112.672	150.194	614.700
Octobre	506.927	120.674	152.446	659.373
Novembre	465.844	109.520	132.671	598.515
Décembre ...	461.945	119.118	135.402	597.347
1931 Janvier	423.647	122.212	128.434	552.081
Février	395.664	112.050	116.672	512.336
Mars	458.735	122.673	139.233	597.968
Avril	440.485	108.311	132.289	572.774
Mai	416.490	105.445	123.462	539.952
Juin	442.755	107.057	127.882	570.637
Juillet	446.242	111.259	126.125	572.367
Août	423.775	109.672	122.703	546.478
Septembre...	444.964	120.377	130.742	575.706
Octobre	480.518	131.070	131.219	611.737

TAUX D'ESCOMPTE
DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	2 septembre 1931	8
Autriche	13 novembre 1931	8
Belgique	1 ^{er} août 1930	2,50
Bulgarie	29 septembre 1931	9,50
Danemark	26 septembre 1931	6
Dantzig	1 ^{er} septembre 1931	6
Espagne	8 juillet 1931	6,50
Estonie	1 ^{er} septembre 1931	6,50
États-Unis (Federal Res. Bank of New-York).....	16 octobre 1931	3,50
Finlande	26 octobre 1931	8
France	10 octobre 1931	2,50
Grande-Bretagne	21 septembre 1931	6
Grèce	29 octobre 1931	11
Hollande	29 septembre 1931	3
Hongrie.....	11 septembre 1931	8
Indes	21 septembre 1931	8
Italie	28 septembre 1931	7
Japon	4 novembre 1931	6,57
Lettonie	1 ^{er} octobre 1930	6
Lithuanie	3 octobre 1931	8,50
Norvège	19 octobre 1931	6
Pologne	3 octobre 1930	7,50
Portugal	11 août 1931	7
Roumanie	1 ^{er} avril 1931	8
Suède	19 octobre 1931	6
Suisse	22 janvier 1931	2
Tchécoslovaquie	23 septembre 1931	6,50
U. R. S. S.....	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	20 juillet 1931	7,50

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS ETRANGERS.
Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			Déf. (—) ou Exc. (+) de la balance commer- ciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1929 Moyenne mensuelle	3.746	2.959	790	2.148	2.655	1.236	— 304	89,7
1930 Moyenne mensuelle	3.499	2.587	739	1.979	2.195	1.109	— 392	84,9
1930 Juillet	3.367	2.475	735	2.073	2.200	1.062	— 275	88,9
Août	3.290	2.329	708	1.851	1.931	1.043	— 398	82,9
Septembre	3.196	2.390	748	2.124	2.209	1.040	— 181	92,4
Octobre	3.557	2.529	711	1.940	2.222	1.145	— 307	87,9
Novembre	3.155	2.151	682	1.739	2.060	1.184	— 91	95,8
Décembre	3.380	2.351	696	1.791	1.960	1.094	— 391	83,4
1931 Janvier	3.284	2.063	628	1.832	1.764	963	— 299	85,5
Février	3.127	1.971	630	2.068	2.001	967	+ 30	101,5
Mars	3.373	2.309	684	2.281	2.158	946	— 150	93,5
Avril	3.040	2.233	735	2.178	2.024	929	— 209	90,6
Mai	3.118	2.111	677	2.000	1.861	930	— 250	88,2
Juin	3.247	2.002	617	2.336	2.029	869	+ 27	101,3
Juillet	3.238	1.986	613	2.282	1.954	856	— 32	98,4
Août	3.273	1.857	567	2.018	1.773	879	— 83	95,5
Septembre	3.560	1.944	546	2.125	2.002	942	+ 58	103,0

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent		TOTAUX	
	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1929 L'année	14.493	88.522	3.495.173	7.239.089	40.180.424	18.486.734	1.264.094	9.603.891	6	92.511	44.954.189	35.510.747
1930 L'année	31.669	217.048	3.796.614	6.787.025	37.029.511	14.569.053	1.127.883	9.348.623	8	119.568	41.985.685	31.041.317
1930												
Juillet	2.237	15.757	291.793	545.821	2.984.402	1.166.218	88.523	736.842	1	10.757	3.366.956	2.475.395
Août	2.491	18.448	327.247	561.970	2.873.870	1.031.155	86.405	710.005	1	7.565	3.290.014	2.329.143
Septembre	3.016	21.876	316.031	553.151	2.795.440	1.106.813	81.447	699.148	1	9.259	3.195.936	2.390.247
Octobre	3.546	25.224	382.206	618.060	3.088.918	1.142.259	82.691	734.674	1	8.370	3.557.362	2.528.587
Novembre	2.207	14.128	347.717	523.685	2.734.103	980.839	70.929	620.981	1	11.273	3.154.956	2.150.906
Décembre	3.024	20.091	370.918	582.663	2.914.408	1.062.442	91.627	675.427	1	10.638	3.379.978	2.351.261
1931												
Janvier	2.765	17.149	310.860	485.855	2.905.681	976.887	64.672	574.558	1	8.584	3.283.978	2.063.033
Février	2.217	11.856	317.626	455.233	2.736.919	905.619	70.469	585.213	1	13.153	3.127.232	1.971.074
Mars	3.215	19.159	371.234	510.548	2.899.680	1.082.961	99.007	680.387	1	15.717	3.373.136	2.308.772
Avril	3.348	20.703	405.704	516.183	2.549.367	979.982	81.473	705.226	1	11.004	3.039.892	2.233.098
Mai	3.532	20.446	328.246	426.315	2.706.676	1.023.483	79.661	626.332	1	13.936	3.118.115	2.110.512
Juin	3.352	16.538	387.705	525.511	2.782.484	840.676	73.681	806.905	1	12.750	3.247.224	2.002.380
Juillet	3.382	18.379	406.594	466.102	2.755.564	895.065	72.620	594.363	1	12.393	3.238.161	1.986.302
Août	4.432	25.580	354.815	405.077	2.841.175	850.428	72.983	565.547	—	10.165	3.273.406	1.856.797
Septembre	2.910	18.836	406.399	440.796	3.075.871	883.143	74.518	583.115	1	17.754	3.559.699	1.943.644
EXPORTATIONS :												
1929 L'année	14.356	141.550	870.449	2.526.819	17.944.762	10.217.817	6.948.293	18.883.538	146	95.706	25.778.006	31.865.430
1930 L'année	17.188	152.646	718.930	1.932.952	16.839.598	8.168.181	6.171.263	15.995.266	112	91.364	23.747.091	26.340.409
1930												
Juillet	1.941	17.717	92.379	174.123	1.454.402	671.787	524.177	1.330.950	9	5.923	2.072.908	2.200.500
Août	1.339	11.362	40.094	141.087	1.345.933	575.762	463.550	1.199.528	5	3.409	1.850.921	1.931.148
Septembre	1.753	15.643	52.094	165.673	1.544.614	671.922	525.405	1.352.116	5	3.507	2.123.871	2.208.861
Octobre	1.781	15.172	52.248	156.543	1.365.967	692.436	520.424	1.354.386	5	3.097	1.940.425	2.221.634
Novembre	1.403	11.914	65.734	165.160	1.183.857	613.888	488.269	1.223.630	51	45.054	1.739.315	2.059.646
Décembre	1.082	8.928	56.383	169.082	1.256.941	550.792	476.525	1.227.173	6	4.083	1.790.937	1.960.058
1931												
Janvier	1.079	9.368	74.461	172.336	1.319.948	531.145	436.520	1.043.007	13	8.323	1.832.020	1.764.179
Février	1.522	12.380	83.531	194.456	1.485.947	653.061	497.433	1.134.717	6	6.313	2.068.438	2.000.927
Mars	1.887	15.091	66.890	162.201	1.714.946	778.625	497.274	1.196.163	6	6.384	2.281.003	2.158.464
Avril	2.183	22.554	68.315	146.447	1.575.995	646.704	531.275	1.201.044	8	7.003	2.177.780	2.023.752
Mai	3.097	30.215	66.505	140.739	1.443.147	584.277	486.775	1.100.837	9	4.478	1.999.532	1.860.546
Juin	2.948	33.046	100.263	195.330	1.716.280	603.693	516.501	1.187.991	7	9.305	2.336.000	2.029.365
Juillet	2.753	29.430	103.430	187.026	1.674.418	625.882	501.607	1.106.787	5	4.970	2.282.214	1.954.095
Août	2.391	23.463	70.243	150.737	1.486.538	580.405	458.792	1.011.580	10	7.282	2.017.975	1.773.467
Septembre	1.695	17.208	99.947	168.328	1.542.915	710.180	480.718	1.096.243	12	10.103	2.125.287	2.002.062

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES
I. — Classement par genre d'industrie.

Dividendes et coupons d'obligations payés.

SEPTEMBRE 1931.

RUBRIQUES	Capital versé		Résultats nets					Bénéfice distribué aux actionn.	Dotte obligataire	Coupons d'obligat. payés en septembre
			Bénéfice total		Perte totale		Solde			
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs
Banques	2	101.025	2	36.207	—	—	36.207	16.106	41.323	2.143
Assurances	2	1.545	2	311	—	—	311	—	—	—
Opérations financières.....	16	104.709	10	2.633	6	7.213	-4.580	1.554	56.017	2.907
Exportations, importations	3	3.750	1	62	2	335	-273	—	—	—
Commerce de fer et métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm. d'habil. et d'ameublem.	3	2.605	3	350	—	—	350	126	—	—
Commerce de produits aliment.	6	7.545	5	699	1	657	42	475	519	31
Commerces non dénommés	32	35.932	23	11.032	9	627	10.405	7.283	35.000	1.925
Sucreries	10	30.484	5	976	5	4.273	-3.297	464	10.529	676
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	7	6.718	7	1.500	—	—	1.500	372	—	—
Distilleries d'alcool	1	3.000	1	129	—	—	129	120	—	—
Autres industries alimentaires ..	14	25.765	8	5.221	6	1.710	3.511	2.967	—	—
Carrières.....	4	5.512	4	1.015	—	—	1.015	418	288	14
Charbonnages	2	3.350	1	629	1	339	290	—	8.536	202
Mines et autres industr. extract.	1	28.000	—	—	1	677	-677	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	115	7
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	44.723	2.294
Constructions électriques	3	7.500	2	211	1	357	-146	28	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas.....	17	43.554	14	5.482	3	68	5.414	3.483	—	—
Imprimerie, publicité	2	650	1	1	1	87	-86	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)..	30	79.402	9	832	21	6.948	-6.116	172	1.776	124
Matériaux artif. et prod. céram.	4	5.424	2	306	2	273	33	193	13.601	908
Métallurgie, sidérurgie	27	62.670	20	12.297	7	5.475	6.822	3.694	14.689	917
Construction	3	3.648	3	286	—	—	286	202	—	—
Papeteries (Industries).....	1	1.100	—	—	1	171	-171	—	—	—
Plantations et sociétés coloniales ..	16	139.589	6	1.924	10	10.233	-8.309	1.920	261.647	15.699
Produits chimiques	13	33.795	9	13.779	4	460	13.310	7.580	8.000	592
Industries du bois	5	10.250	4	892	1	1.386	-494	216	—	—
Tanneries et corroiries	2	25.200	2	298	—	—	298	—	—	—
Automobiles	1	6.000	1	209	—	—	209	210	—	—
Verreries	4	115.380	4	13.415	—	—	13.415	14.170	—	—
Glaceries.....	1	5.500	—	—	1	260	-260	—	—	—
Industries non dénommées	31	34.515	21	2.417	10	671	1.746	843	600	36
Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	2.307	92
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	2	100	2	262	—	—	262	100	5.000	325
Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	1	70	1	57	—	—	57	—	11.027	460
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	2	375	2	107	—	—	107	28	—	—
Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	80
TOTAL	268	934.662	175	113.539	93	42.229	71.310	62.624	517.697	29.622

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusque 1 million	140	63.925	101	10.860	39	2.870	7.990	4.575
De plus de 1 à 5 millions	85	193.628	53	34.336	32	15.582	18.754	18.584
De plus de 5 à 10 millions	25	171.099	9	13.491	16	12.841	650	6.140
De plus de 10 à 20 millions	12	181.750	8	5.085	4	5.657	-572	2.799
De plus de 20 à 50 millions	4	124.280	2	1.500	2	5.279	-3.779	1.400
De plus de 50 à 100 millions	2	200.000	2	48.267	—	—	48.267	29.226
De plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	268	934.662	175	113.539	93	42.229	71.310	62.624

I. — Détail des émissions (en milliers de francs).

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL						Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	Part prise par les banques	Dissolutions de sociétés anonymes et en commandite par actions (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL		
	anonymes et en commandite par actions			coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations						Liquidations		Fusions		Nom-bre	Montant	
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré	Nom-bre	Montant minimum	Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré	Nom-bre	Montant				Nom-bre	Montant	Nom-bre	Montant			
Banques	—	—	—	—	—	2	661.000	174.000	170.800	—	—	400	170.000	—	—	—	—	19	292.000	1	230.000
Assurances	—	—	—	—	—	2	500	1.500	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières	5	4.530	2.576	3	13	4	5.410	5.090	4.810	1	1.000	—	920	(1) 4.500	1	1.000	—	—	—	1	1.950
Exportations, importations ..	1	500	400	—	—	1	100	300	140	—	—	—	400	—	1	500	—	—	—	—	—
Commerce de métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm. habil. et ameublem. ..	5	2.600	1.690	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm. produits alimentaires	3	1.350	1.310	3	55	1	1.000	4.500	4.500	—	—	—	5.175	—	1	2.000	—	—	—	—	—
Commerces non dénommés ..	10	1.470	1.055	5	694	1	250	70	70	—	—	—	276	—	2	175	—	—	—	2	700
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	1	843	843	—	—	—	—	—	—	—	—	—	843	—	—	—	—	—	—	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industr. alimentaires.	—	—	—	—	—	1	3.000	2.100	525	—	—	—	—	—	1	225	—	—	—	—	—
Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10.500	—	—	—	1	233	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Min. et industr. extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions électriques	1	300	210	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—	—	1	200	—	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas ...	1	300	150	4	38	—	—	—	—	1	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprimerie, publicité	4	2.280	1.497	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.200	—	1	300	—	—	—	—	—
Textiles	3	1.955	1.733	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.457	—	2	5.250	—	—	—	—	—
Matér. artif. et céramiques ...	1	500	260	—	—	—	—	—	—	—	—	—	200	—	1	15.000	—	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie	7	8.992	8.627	—	—	—	—	—	—	1	6.000	—	5.502	—	2	3.200	—	—	—	—	—
Construction	2	650	650	—	—	1	1.000	1.000	1.000	—	—	—	1.374	—	—	—	—	—	—	1	39.086
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantat. et sociétés coloniales	4	82.200	29.716	—	—	5	72.375	29.250	22.975	—	—	—	27.045	(2) 4.000	1	7.000	—	—	—	1	9.375
Produits chimiques	1	1.600	320	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—	—	—	—
Industries du bois	2	5.600	5.600	—	—	1	1.800	200	40	—	—	—	5.335	—	—	—	—	—	—	1	1.500
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.500	—	—
Verreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.100	—	—	—	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées ..	1	15.000	15.000	1	4	1	1.000	166	166	1	6.000	—	4.666	(3) 1.250	3	3.300	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	30	—	—	—	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	1	6.000	6.000	6.000	—	—	—	6.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.850	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	—	—	—	2	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	52	130.670	71.637	18	1.240	21	753.435	224.176	211.326	8	29.030	400	230.493	9.750	22	43.363	20	294.500	7	282.611	

(*) Coopératives et Unions du Crédit : 4 sociétés dissoutes au capital minimum de 85,900 francs.

(1) Banque Dubois.

(2) Caisse Centrale de Crédit du Boerenboud.

(3) Banque d'Anvers.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
EN SEPTEMBRE 1931.**

II. — Groupement des sociétés anonymes et en commandite par actions selon le lieu où s'exerce leur activité sociale et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (en milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL						Primes d'émission	Apports en nature compr. dans les souscr. et augm. de capital	DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL
				Actions			Obligations					Liquid.	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Capital ancien	Augm. nominale	Montant libéré	Nombre	Montant			Montant		

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique	48	48.470	41.921	16	681.060	194.926	188.351	8	29.000	400	203.448	34.513	294.500	273.236
En Belg. et à l'étrang.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.850	—	—
Au Congo belge	4	82.200	29.716	5	72.375	29.250	22.975	—	—	—	27.045	7.000	—	9.375
TOTAL	52	130.670	71.637	21	753.435	224.176	211.326	8	29.000	400	230.493	43.363	294.500	282.611

2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Jusqu'à 1 million	40	13.405	10.347	11	9.060	4.326	2.526	4	3.500	—	5.828	4.963	—	700
De plus de 1 à 5 mill.	7	15.265	11.174	6	67.375	21.850	15.800	1	3.000	400	13.962	16.400	31.500	3.450
De plus de 5 à 10 mill.	1	7.000	7.000	2	12.000	15.000	15.000	2	12.000	—	18.058	7.000	62.000	9.375
De plus de 10 à 20 mill.	3	45.000	33.116	1	5.000	13.000	8.000	1	10.500	—	22.645	15.000	20.000	—
De plus de 20 à 50 mill.	1	50.000	10.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21.000	39.086
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	160.000	—
De plus de 100 millions	—	—	—	1	660.000	170.000	170.000	—	—	—	170.000	—	—	230.000
TOTAL	52	130.670	71.637	21	753.435	224.176	211.326	8	29.000	400	230.493	43.363	294.500	282.611

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)
	milliers de fr.
1929 Moyenne mens...	426.906
1930 Moyenne mens...	470.829
1930 Juillet	485.128
Août	451.538
Septembre	414.347
Octobre	441.634
Novembre	422.796
Décembre	496.874
1931 Janvier	500.679
Février	434.000
Mars	477.492
Avril	411.837
Mai	406.179
Juin	474.637
Juillet	481.815
Août	448.646
Septembre	406.110

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	ÉMISSIONS PUBLIQUES	OPÉRATIONS BANCAIRES : CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE					
		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
		Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
		en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets
		milliers de fr.	millions	milliers de francs			
Année 1929	975.000	—	—	433.181	52.263	172.804	172.459
Année 1930	1.872.000	(3) fl. P. B. 45	—	789.160	226.044	214.389	177.779
1930 Août	250.000	—	—	46.557	4.941	10.653	15.192
Septembre	—	—	—	48.163	167.708	11.723	6.122
Octobre	—	—	—	57.197	5.060	13.979	25.404
Novembre	165.000	—	—	58.366	2.235	15.356	12.999
Décembre	—	(3) fl. P. B. 45	—	66.283	20.605	30.876	10.185
<i>Emissions continues ..</i>	181.000	—	—	—	—	—	—
1931 Janvier	185.000	—	—	66.660	2.653	18.428	14.603
Février	—	—	—	45.820	5.407	18.610	12.486
Mars	600.000	—	—	53.312	3.205	24.378	9.184
Avril	—	—	—	46.801	2.076	33.122	9.609
Mai	250.000	—	—	37.991	926	21.130	9.504
Juin	—	—	—	59.075	2.121	31.832	11.600
Juillet	1.000.000	—	—	72.478	3.137	40.091	26.517
Août	100.000	—	—	59.593	2.780	26.712	25.740
Septembre	300.000	—	—	74.708	3.685	24.984	7.495
Octobre	(4) 300.000	—	—	32.007	6.100	22.408	10.251

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Emprunt de conversion.

(4) Emprunt 1931, 300 millions de francs, 5 p. c., obligations décennales amortissables.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.
Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dettes obligataires	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Année 1929	5.719	28.657.991	4.709	6.159.409	1.010	362.910	5.796.499	3.478.660	4.089.402	204.069
Année 1930	6.668	43.785.155	5.349	7.043.041	1.319	718.764	6.324.277	4.027.995	6.527.229	333.552
9 premiers mois 1930.	5.492	32.726.087	4.436	5.553.048	1.056	485.313	5.067.735	3.177.187	4.827.902	245.735
9 premiers mois 1931.	5.883	36.664.548	4.209	4.452.807	1.674	786.246	3.666.561	2.868.684	6.761.018	383.607
1930 Juillet	412	4.793.623	329	570.996	83	65.510	505.486	364.185	206.841	10.738
Août	230	1.391.218	160	239.544	70	17.393	222.151	166.731	548.268	30.242
Septembre	226	816.289	172	138.224	54	14.903	123.321	79.129	29.581	1.643
Octobre	580	4.787.343	454	768.550	126	84.977	683.573	473.669	800.080	41.311
Novembre	312	3.673.418	235	407.864	77	90.530	317.334	192.889	740.593	37.737
Décembre	284	2.598.307	224	313.579	60	57.944	255.635	184.250	158.654	8.769
Déc. (complém.)	77	813.282	47	378.296	30	5.193	373.103	217.154	—	—
1931 Janvier (*)	89	247.991	62	17.860	27	18.275	— 415	6.176	1.246.594	70.449
Février	211	438.776	151	59.790	60	22.505	37.285	29.071	558.196	32.628
Mars	1.381	6.240.798	1.043	952.500	338	122.020	830.480	684.895	426.517	24.967
Avril	1.645	8.336.512	1.131	954.460	514	201.546	752.914	584.725	(1)644.825	38.400
Mai	1.052	8.808.221	781	1.139.090	271	127.644	1.011.446	793.072	690.400	34.710
Juin	638	4.075.873	456	384.664	182	139.583	245.081	177.687	607.911	34.148
Juillet	435	5.671.043	290	686.122	145	95.952	590.170	442.856	1.461.442	82.674
Août	164	1.910.672	120	144.782	44	16.492	128.290	87.578	607.436	35.109
Septembre	268	934.662	175	113.539	93	42.229	71.310	62.624	517.697	29.522

(*) Depuis janvier 1931, les statistiques sont établies d'après la nouvelle méthode exposée dans notre « Bulletin » du 10 février 1931, vol. I, n° 3. (1) Chiffre rectifié.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

(sociétés anonymes et en commandite par actions.)

Tableau rétrospectif (en milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL						ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	Primes d'émission	Apports en nature compris, dans les souscript. et augm. de capital	ÉMISSIONS NETTES (*)		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	ACTIONS				OBLIGATIONS							
				Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré	Nombre	Montant					Montant nominal	
Année 1929	1.064	7.800.965		767	8.596.172	6.928.418				11	236.560	14.965.943		3.065.222	
Année 1930	751	2.424.445		432	3.506.145	2.054.918				38	876.962	5.356.325		1.781.588	
9 prem. mois 1930 ..	579	1.829.242		340	2.649.698	1.529.446				14	520.750	3.879.438		1.313.990	
9 prem. mois 1931 ..	432	959.537	759.158	249	3.980.605	1.359.920	1.089.282			67	734.482	3.053.939	93.590	1.146.290	1.530.222
1930 Juillet	65	192.550		40	338.440	296.901				—	—	489.451		241.246	
Août	55	115.218		38	551.262	158.415				4	8.500	282.133		171.145	
Septembre	40	37.872		16	102.516	123.216				4	303.000	464.088		12.714	
Octobre	56	76.821		27	390.406	214.862				7	69.200	360.883		66.816	
Novembre	53	296.732		32	232.896	182.013				9	131.112	609.857		293.027	
Décembre	63	221.650		33	233.145	128.597				8	155.900	506.147		107.755	
Déc. (complém.)	34	27.320	21.789	26	260.790	97.085	80.915			—	—	124.405	14.637	83.406	33.915
1931 Janvier	48	80.779	52.317	18	48.157	19.065	14.597			—	—	99.844	400	32.043	35.271
Février	58	73.084	61.854	15	73.600	40.204	31.194			6	124.800	237.888	250	58.121	169.777
Mars	55	107.450	58.392	38	1.275.184	413.861	372.133			1	2.000	523.311	47.246	109.530	370.241
Avril	48	88.715	83.339	33	503.837	110.915	88.556			6	129.720	329.350	6.785	107.886	200.514
Mai	40	35.922	23.835	42	300.265	117.645	66.758			9	200.009	353.576	33.899	33.843	290.658
Juin	56	80.017	61.799	34	531.503	274.575	163.514			20	79.500	434.092	4.580	164.851	144.522
Juillet	45	310.165	303.348	27	377.105	73.026	64.217			14	160.153	543.344	—	343.625	184.093
Août	30	52.735	42.637	21	117.519	86.453	76.987			3	9.500	148.688	50	65.898	63.276
Septembre	52	130.670	71.637	21	753.435	224.176	211.326			8	29.000	383.846	400	230.493	81.870

(*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

N. B. — Les chiffres du mois de mai ont été rectifiés en ce qui concerne le montant des obligations émises.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUES	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi-lavé	Fines à coques	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charteroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs							
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.		
1929 Moyenne mensuelle	303,-	176,-	167,-	202,-	194,-	616,-	4-10-2	867,-	4-17-9	886,-	5-1-5	940,-	6-10-0	1250,-	
1930 Moyenne mensuelle	322,-	172,-	167,-	198,-	186,-	604,-	4-0-11	720,-	4-5-6	774,-	4-12-11	879,-	6-5-10	1326,-	
1930 Septembre	315,-	167,50	162,50	195,-	180,-	590,-	3-14-0	690,-	4-0-0	750,-	4-5-0	875,-	5-10-0	1345,-	
Octobre	320,-	155,-	155,-	185,-	175,-	570,-	3-10-0	600,-	3-12-6	660,-	4-0-0	750,-	6-0-0	1345,-	
Novembre	320,-	150,-	155,-	180,-	175,-	570,-	3-8-0	580,-	3-10-0	660,-	3-12-6	680,-	6-10-0	1345,-	
Décembre	320,-	150,-	155,-	180,-	175,-	570,-	3-10-0	600,-	3-12-6	660,-	3-18-0	750,-	6-10-0	1345,-	
1931 Janvier	320,-	150,-	155,-	180,-	175,-	500,-	3-9-6	600,-	3-12-3	660,-	3-15-6	750,-	6-0-0	1375,-	
Février	300,-	150,-	155,-	180,-	175,-	500,-	3-7-6	585,-	3-9-6	645,-	3-11-0	700,-	6-0-0	1375,-	
Mars	300,-	150,-	155,-	180,-	175,-	500,-	3-3-6	570,-	3-5-6	630,-	3-9-0	690,-	6-0-0	1375,-	
Avril	270,-	135,-	155,-	170,-	175,-	525,-	3-2-0	570,-	3-4-0	630,-	3-9-0	675,-	6-0-0	1375,-	
Mai	270,-	135,-	155,-	170,-	175,-	505,-	3-2-0	560,-	3-6-0	580,-	3-8-0	660,-	6-0-0	1375,-	
Juin	270,-	135,-	155,-	170,-	175,-	505,-	3-2-0	555,-	3-3-6	600,-	3-3-0	620,-	6-0-0	1375,-	
Juillet	270,-	135,-	140,-	165,-	145,-	510,-	3-3-0	560,-	3-4-0	605,-	3-7-0	630,-	6-0-0	1375,-	
Août	270,-	135,-	135,-	165,-	145,-	510,-	3-3-0	560,-	3-4-0	605,-	3-7-0	630,-	6-0-0	1375,-	
Septembre	270,-	135,-	135,-	165,-	145,-	505,-	2-18-0	560,-	2-18-0	560,-	3-2-0	620,-	6-0-0	1375,-	
Octobre	270,-	127,50	135,-	155,-	145,-	505,-	2-14-0	545,-	2-15-0	555,-	3-2-0	580,-	6-0-0	1375,-	
Novembre	270,-	127,50	135,-	155,-	145,-	500,-	2-11-0	525,-	2-12-0	535,-	2-19-0	565,-	6-0-0	1375,-	

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Oeufs
	par 100 kilos						par kilo		par 26 (1)
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1929 Moyenne mensuelle	160,97	146,45	152,42	156,17	59,14	195,92	30,69	21,86	27,50
1930 Moyenne mensuelle	127,87	86,55	92,46	99,01	47,73	103,94	25,94	13,85	24,-
1930 Juillet	151,77	83,66	90,98	88,40	51,65	74,50	24,56	14,-	20,66
Août	135,84	87,56	100,57	89,49	55,60	67,85	24,13	14,-	22,76
Septembre	107,82	76,84	81,14	82,77	54,27	66,60	25,28	14,-	27,11
Octobre	94,50	73,52	78,99	80,68	53,58	65,78	25,23	13,40	33,22
Novembre	88,84	71,64	79,78	78,61	54,25	66,32	25,77	12,75	35,64
Décembre	87,48	72,97	84,91	80,66	55,25	62,93	25,27	12,-	28,54
1931 Janvier	80,35	70,75	81,85	74,-	56,03	51,78	25,29	12,-	(1)0,96
Février	78,53	68,63	82,35	72,71	61,49	48,11	25,10	10,50	0,80
Mars	87,54	71,67	90,28	77,08	70,73	54,47	24,19	11,88	0,60
Avril	95,47	72,86	95,92	84,67	82,45	54,20	22,01	12,80	0,55
Mai	96,90	75,62	103,89	89,15	87,28	51,58	19,52	12,50	0,54
Juin	95,98	74,58	102,76	82,20	90,39	49,01	20,58	12,12	0,57
Juillet	95,64	73,35	100,42	78,72	74,89	(2)80,87	21,09	12,-	0,62
Août	87,46	69,89	90,01	77,45	35,77	82,47	21,43	11,44	0,68
Septembre	81,44	65,41	78,36	79,92	38,10	76,81	22,27	11,06	0,86

(1) A partir de janvier 1931, cotation par pièce.

(2) L'écart de prix provient de ce qu'il s'agit de produits de récoltes différentes.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(En milliers de francs.)

ACTIF	30-12-1913	20-11-1930	5-11-1931	12-11-1931	19-11-1931
Encaisse :					
Or	(1) 306.377	6.484.376	12.789.071	12.792.866	12.787.523
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	4.519.179	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.685.224	4.599.917	4.605.565	4.577.900
Avances sur fonds publics	57.901	159.045	332.555	302.543	293.377
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.559.610	1.450.897	1.450.897	1.450.897
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	15.655.419	18.029.802	17.944.026	17.748.426
Comptes courants particuliers	88.333	717.886	1.095.409	1.306.500	1.432.395
Compte courant du Trésor	14.541	94.151	239.196	93.290	127.660
Total des engagements à vue...	1.152.636	16.467.456	19.364.407	19.343.816	19.308.481
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	66,82 %	66,04 %	66,13 %	66,23 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50%
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	3,50 %	3,50 %	3,50%	3,50 %

(1) Y compris 57.351 « Argent » billons et divers.

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (en milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	28-2-1931	31-3-1931	30-4-1931	31-5-1931
Encaisse-or :					
Lingots et monnaies d'or	24.818	41.027	41.027	41.027	41.027
Devises-or sur l'étranger	28.768	48.294	45.647	43.152	41.102
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	408.483	396.768	398.576	424.692
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	217.871	220.055	218.355	190.401
Comptes courants	163.234	96.500	54.505	93.416	84.874
PASSIF					
Billets en circulation	124.619	187.842	182.191	174.660	170.287
Créditeurs :					
A vue	222.030	328.602	329.298	335.303	338.242
A terme	68.465	168.934	136.751	161.407	152.985
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	47,55 %	47,57 %	48,20 %	48,23 %

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disposi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics		Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue o/o	
			Effets de commerce escomptés						Effets négociables achetés
			Sur la France	Sur l'étranger					
1929 Moyenne annuelle.	37.174.406	8.636.912	6.949.433	53.286	18.557.204	2.419.263	64.736.617	19.084.455	44,35
1930 Moyenne annuelle	45.954.926	8.836.087	5.967.692	27.596	18.910.391	2.728.119	72.270.631	17.512.670	51,18
1930 Septembre 5	47.477.717	8.832.314	4.896.659	27.516	18.794.707	2.835.979	73.453.001	16.921.283	52,53
Octobre 10	49.448.031	6.567.842	4.696.946	23.050	19.074.550	2.886.498	73.968.455	18.394.474	53,54
Novembre ... 7	51.096.529	6.505.489	6.837.698	28.088	19.136.940	2.994.769	74.709.038	21.394.440	53,17
Décembre 5	52.351.980	6.912.167	7.058.559	33.168	19.156.531	3.000.147	75.838.195	22.421.267	53,28
1931 Janvier 9	54.109.387	7.124.398	7.744.961	31.076	19.385.995	2.982.107	77.734.065	23.325.808	53,54
Février 6	55.632.074	7.010.604	7.231.235	32.657	19.340.765	2.976.535	77.772.474	24.431.000	54,43
Mars 6	56.082.738	6.954.770	6.287.873	28.996	19.348.170	2.951.523	78.328.214	23.337.973	55,16
Avril 10	56.107.297	6.911.797	5.433.150	26.716	19.472.248	2.926.757	78.707.503	22.228.476	55,59
Mai 8	55.624.663	6.694.294	5.401.515	26.044	19.476.346	2.840.327	77.934.475	22.129.017	55,59
Juin 5	55.933.295	5.463.621	4.553.964	27.841	20.825.450	2.869.084	77.803.172	22.041.484	56,02
Juillet 3	56.228.693	6.945.695	4.270.056	22.519	18.825.962	2.891.803	78.609.675	20.971.382	56,47
Août 7	58.556.751	12.209.708	4.682.277	79.618	14.912.001	2.826.527	79.007.068	24.990.565	56,31
Septembre ... 4	58.567.719	14.818.272	4.468.041	1.844.897	11.287.707	2.817.336	78.927.433	25.637.998	56,01
Octobre 9	60.539.238	15.727.756	7.005.535	2.489.259	10.857.666	2.844.863	81.847.181	28.642.343	54,79
Novembre 6	67.580.594	13.374.307	6.846.478	899.566	10.165.562	2.864.936	82.794.909	30.178.140	59,82

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ %, depuis le 10 octobre 1931.
précédent : 2 %, depuis le 3 janvier 1931.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débiteur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1929 Moyenne annuelle.	460.196	89.243	165.793	103.536	6.683	815.755	22.939	344	54,88
1930 Moyenne annuelle.	447.758	51.839	230.768	92.905	5.477	819.628	27.380	388	52,84
1930 Septembre ... 8	414.775	48.797	234.401	91.516	10.198	824.353	12.356	152	49,56
Octobre 6	418.937	53.062	244.239	83.966	13.333	840.573	16.903	307	48,84
Novembre ... 10	451.001	49.630	250.659	85.137	—	837.498	18.713	170	52,66
Décembre 8	450.932	48.857	247.895	85.809	—	826.577	27.609	148	52,78
1931 Janvier 5	450.116	50.429	246.937	115.492	500	861.191	25.854	420	50,72
Février 9	474.574	48.406	244.838	81.226	—	813.101	45.175	97	55,29
Mars 9	477.701	47.515	223.835	82.266	—	824.345	24.043	123	56,30
Avril 7	480.105	44.385	212.019	120.166	—	852.402	24.564	248	54,73
Mai 4	485.674	45.543	223.260	131.966	—	898.105	22.161	288	52,76
Juin 8	488.609	45.457	224.987	95.104	—	852.874	39.068	163	54,77
Juillet 6	533.262	43.426	228.522	97.291	—	895.585	43.701	201	56,76
Août 10	669.049	60.915	229.929	91.227	11.730	941.161	171.999	55	60,10
Septembre ... 7	691.441	48.155	229.661	87.883	—	957.064	146.609	40	62,65
Octobre 5	822.872	146.166	102.061	114.526	—	1.070.195	150.985	75	67,38
Novembre ... 9	892.515	132.748	81.549	112.805	—	1.038.273	205.581	101	70,61

Taux d'escompte } actuel : 3 %, depuis le 29 septembre 1931.
précédent : 2 %, depuis le 16 mai 1931.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1929 Moyenne annuelle.	146.895	774	55.917	11.198	19.868	86.983	362.297	114.360	39,7
1930 Moyenne annuelle.	155.209	865	49.148	7.956	17.959	75.064	358.414	114.742	50,2
1930 Septembre ... 4	154.460	1.062	47.881	6.229	21.559	75.669	362.983	109.964	47,7
Octobre 9	157.477	1.206	44.666	4.879	22.530	72.075	359.560	113.561	52,0
Novembre 6	160.373	1.169	35.091	4.459	22.487	62.037	356.464	109.426	59,4
Décembre 4	154.649	982	58.966	4.606	21.791	85.363	359.219	123.930	45,5
1931 Janvier 8	145.916	642	53.081	14.358	22.912	90.351	363.505	115.375	37,3
Février 5	140.351	689	43.030	6.325	23.204	72.559	349.486	106.007	48,6
Mars 5	140.926	836	34.395	10.639	30.039	75.073	350.722	107.853	47,3
Avril 9	146.122	902	33.400	10.890	28.609	72.899	358.885	103.372	46,5
Mai 7	147.506	976	34.415	5.635	25.524	65.574	356.217	100.090	52,2
Juin 4	151.876	1.058	38.496	7.106	28.311	73.913	356.371	112.681	50,1
Juillet 9	164.619	1.192	31.826	7.102	27.837	66.765	359.258	115.265	57,7
Août 6	133.517	1.311	49.311	9.019	23.283	81.613	365.252	108.052	41,2
Septembre ... 10	135.895	1.312	51.146	8.291	27.743	87.180	353.931	127.189	45,8
Octobre 8	135.239	1.326	64.126	16.898	25.715	106.739	359.324	141.334	36,9
Novembre.... 5	120.690	1.219	57.826	10.751	32.090	100.667	358.857	121.023	31,4

Taux d'escompte } actuel : 6 %, depuis le 21 septembre 1931.
 précédent : 4.50 %, depuis le 30 juillet 1931.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Portefeuille-effets	Avances sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1929 Moyenne annuelle.	2.258.007	248.302	120.363	2.221.523	110.107	54.248	4.403.358	543.250	50,78
1930 Moyenne annuelle.	2.446.203	359.813	152.455	1.786.063	104.197	19.319	4.361.383	481.007	57,95
1930 Septembre ... 6	2.618.902	392.108	148.429	1.571.922	57.007	500	4.486.210	368.396	62,02
Octobre 7	2.443.003	136.215	146.528	2.038.743	60.123	—	4.501.352	347.359	53,19
Novembre ... 7	2.180.009	219.185	157.726	2.133.706	101.208	45.150	4.372.863	313.658	51,19
Décembre 6	2.190.277	536.922	148.259	2.000.162	75.733	66.360	4.439.589	344.410	57,01
1931 Janvier 7	2.215.945	400.419	161.136	2.081.469	66.630	15.500	4.325.786	422.527	55,10
Février 7	2.244.110	198.402	178.357	1.802.299	66.200	23.170	4.084.240	270.805	56,08
Mars 7	2.285.393	189.424	166.163	1.842.293	84.608	44.070	4.144.808	301.308	55,66
Avril 7	2.343.644	165.605	143.228	1.975.360	155.219	48.500	4.377.850	332.848	53,27
Mai 7	2.369.868	169.281	175.099	1.686.307	146.546	21.130	4.076.736	332.741	57,58
Juin 6	2.299.930	112.956	176.965	1.709.450	69.876	54.510	4.079.250	270.471	55,47
Juillet 7	1.421.756	370.989	84.354	2.554.992	224.477	3.420	4.110.418	342.762	40,26
Août 7	1.365.024	307.211	60.395	3.462.726	167.530	116.470	4.375.601	780.581	32,43
Septembre ... 7	1.370.514	400.438	80.538	3.021.383	151.417	4.080	4.292.061	434.105	37,47
Octobre 7	1.219.268	141.540	78.857	3.688.054	167.559	40.410	4.522.918	500.463	27,09
Novembre.... 7	1.101.298	160.650	93.841	3.830.091	112.268	30	4.541.599	398.903	25,54

Taux d'escompte } actuel : 8 %, depuis le 2 septembre 1931.
 précédent : 10 %, depuis le 12 août 1931.

Anc. Et. d'Imp. Th. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet, frères et
sœurs, soc. en nom coll., 16, rue du
Bois-Sauvage, Bruxelles, Tél. 17.88.12
